

LA MÉTÉO

(175e jour de l'année)
Variable: 12 à 22 C
Lever du soleil: 4h59
Coucher du soleil: 20h40
Demain: variable.
Détail: page B-7

la tribune

INDEX

Arts: page D-8
Carrières et professions: page A-10
Décès: page C-10
De tout et de tous: page B-7
Economie: page C-1
Petites annonces: page C-4
Sports: page D-1
Vivre en 88: page B-4

Au moins un élu doit siéger à la SDIS, estime Pelletier A3



La classe de 4e année de Nicole Mercier bourdonnait comme une ruche à la veille des vacances, hier, à l'école Coeur-Immaculé. C'était le temps du grand ménage de fin d'année. Maintenant... les vacances!

La joie des vacances avant la grande aventure... A2

Québec intente des poursuites

... mais les techniciens de la santé résistent

■ **QUÉBEC** (d'après PC et La Tribune) — La Centrale des professionnels de la santé (CPS) maintenait hier soir son mot d'ordre de grève en dépit des poursuites intentées par le gouvernement.

La CPS a annoncé dans un communiqué que ses quelque 4,000 membres seront de nouveau en grève pour une troisième journée consécutive, aujourd'hui, dans l'ensemble des institutions de santé du Québec.

Le communiqué précisait toutefois que la situation pourrait évoluer dans les prochaines heures, étant donné que les contacts sont maintenus avec le gouvernement.

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, le Procureur général du Québec a intenté hier des poursuites pour outrage au tribunal contre ces techniciens.

La décision a été annoncée par la ministre Thérèse Lavoie-Roux, lors d'une conférence de presse conjointe avec le premier ministre Bourassa.

Ces poursuites se font en vertu du code civil pour le non-respect de l'ordonnance du Conseil des services essentiels, a expliqué Mme Lavoie-Roux.

Advenant que les techniciens de la santé poursuivent leur grève aujourd'hui, des procédures seront prises contre les syndicats et les syndicats en vertu de la loi 160, pour forcer

les employés à retourner au travail. La loi 160 prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 100 \$ pour un syndiqué, à 25,000 \$ pour un dirigeant syndical et à 100,000 \$ pour un syndicat.

Elle prévoit également la retenue de salaire et le retrait de deux ans d'ancienneté pour un gréviste.

A Sherbrooke

Le débrayage des techniciens de la santé s'est poursuivi hier à Sherbrooke et les techniciens et techniciennes du Centre hospitalier universitaire, au nombre de 200 environ, ont encore dressé des lignes de piquetage à l'entrée du CHUS.

De plus, environ une cinquantaine de techniciens de laboratoire de l'hôpital St-Vincent-de-Paul, qui, le premier jour, étaient restés au travail, ont débrayé à la suite d'une réunion hier matin, afin d'appuyer leurs collègues du CHUS.

À l'hôpital d'Youville, où le nombre de ces employés est restreint, il y avait cinq techniciens en débrayage hier.

De plus, deux techniciennes du Foyer St-Joseph se sont rendus au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke pour rejoindre leurs confrères et consœurs sur les lignes de piquetage.

À LIRE SAMEDI

- ARTS: Marina Orsini, toute en beauté
- MODE: l'élégance discrète d'Alfred Sung
- VOYAGES: Upper Canada Village... à voir

Avec le réacteur nucléaire dont le CHUS veut se doter pour son chauffage

Déchets radioactifs produits à la tonne

□ La population servira de cobaye, soutient une coalition

par Lise OUELLETTE
SHERBROOKE — Le réacteur nucléaire que souhaite le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) produira, tous les six ans, une tonne de déchets hautement radioactifs qui restent mortellement toxiques pendant des milliers d'années, et dont on ne connaît pas encore les moyens de disposer de façon sécuritaire.

De plus, tous les cinq ou six ans, du combustible radioactif neuf et irradié sera transporté et manipulé dans la région, avec les risques d'accident que cela implique et l'attrait que l'uranium enrichi exerce sur les factions terroristes.

Tel est un des nombreux cris d'alarme lancés hier, par un nouvel organisme surgi à la suite de l'annonce du projet du CHUS et d'Énergie atomique du Canada d'implanter un réacteur SLOWPOKE, d'une puissance de 10 mégawatts (10 millions de watts), pour assurer le chauffage de l'établissement et produire des radio-isotopes à coût moindre.

La nouvelle CCHUS ou "Coalition Continuer l'Hydro, non l'Uranium, pour notre Sécurité" regroupe plusieurs organismes soucieux de la préservation de l'environnement et de la qualité de vie ainsi qu'un expert-conseil en la personne du physicien nucléaire Max Krell, professeur à l'Université de Sherbrooke.

Hier, la Coalition rendait publique une lettre envoyée notamment au premier ministre Robert Bourassa pour lui demander d'empêcher la réalisation du projet du CHUS, considéré comme une "menace sérieuse à la santé et à la sécurité de la région", en raison du nombre croissant de recherches médicales établissant des corrélations entre les taux élevés de leucémie et autres types de cancer enregistrés à proximité des centrales nucléaires



Selon la Coalition du CHUS, c'est un cadeau empoisonné qu'Énergie atomique du Canada s'appête à faire au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, ainsi que l'ont répété Patricio Rivera, Walter Robbins, Jean-Pierre Landry, le physicien nucléaire Max Krell, Micheline Laroche et Michel Grayson qu'on aperçoit de gauche à droite.

de Grande-Bretagne et des États-Unis.

Des cobayes

La missive de la Coalition comporte plusieurs informations inédites et inquiétantes. Ainsi, on y apprend que le SLOWPOKE envisagé pour le CHUS est un prototype qui n'existe nulle part au monde et que, de surcroît, il n'a pas été conçu pour produire des radio-isotopes mais uniquement pour vendre une source d'énergie aux pays en voie de développement et à une cinquantaine de localités isolées du nord du pays, lesquelles n'en ont pas d'ailleurs pas voulu malgré le peu d'options d'approvisionnement en énergie à leur disposition.

"Par conséquent, le CHUS, la région et sa population serviront de cobayes pour un réacteur nucléaire pas encore au point, avec tous les risques de mauvais fonctionnement ou d'accidents nucléaires que cela représente", a soutenu Walter Robbins, du Townships Peace Group.

Celui-ci s'inquiète encore plus

lorsqu'il prend en considération les affirmations du créateur du SLOWPOKE, John Hilborn, d'Énergie atomique du Canada, qui juge que la population en viendra à tolérer les accidents nucléaires de petits réacteurs au même titre que les feux, les explosions ou les écrasements d'avion, aussi longtemps que les conséquences ne seront pas plus visiblement catastrophiques que celles-là.

La lettre rappelle aussi au premier ministre que, depuis 1977, face aux dangers inhérents à l'industrie nucléaire et devant les onéreux fiascos des centrales Gentilly et de l'usine LaPrade, le gouvernement québécois a décrété un moratoire complet sur toute nouvelle construction de réacteurs nucléaires dans la province, que ce moratoire a été reconduit en 1982 et n'aurait pas encore été levé, officiellement du moins.

"Énergie atomique du Canada agit donc présentement au mépris de la position officielle prise par le Québec en ce domaine", a

souligné Michel Grayson, du mouvement L'Estrie contre l'irradiation, en ajoutant ne pas comprendre que le ministre de l'Énergie et des Ressources, John Ciaccia, n'ait pas soulevé ce point lors de ses nombreuses interventions sur le projet du CHUS.

Revenant sur la question des radio-isotopes, le physicien nucléaire Max Krell a avancé que le CHUS pourrait répondre à ses besoins à meilleur coût que par un réacteur nucléaire dans sa cour s'il effectuait ses achats là où on les produit en abondance.

"D'ailleurs, les isotopes nécessaires au CHUS sont d'un type de très courte durée et le réacteur que l'établissement convoite est 500 fois trop puissant pour en produire efficacement", a-t-il ajouté. M. Krell a précisé que les modèles actuels de réacteurs de laboratoire pour les isotopes n'ont que 20 kilowatts ou 20,000 watts, comparativement aux 10 millions de watts du SLOWPOKE troisième génération destinée au CHUS.

□ Un cadeau empoisonné, prévient la Coalition du CHUS A3

CookshireTex devra reporter un investissement de 2,5 millions \$

□ Son président dénonce la concurrence déloyale des pays de l'Est

par Yvon ROUSSEAU
EAST ANGUS — Frappée durement par ce qu'elle considère comme une concurrence déloyale de la part des pays socialistes de l'Europe, l'entreprise CookshireTex, de Cookshire, devra sans doute reporter à plus tard un investissement de 2,5 millions \$ qu'elle projetait pour cette année.

Lors d'une conférence de presse convoquée en fait par le député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead, M. François Gérin, à l'hôtel de ville d'East Angus, le président de CookshireTex, M. Roger Beaudoin, n'a pas caché que son entreprise vit dans le moment de graves problèmes.

La baisse alarmante des commandes, en l'obligeant à reporter probablement son projet d'investissement, fera perdre par la même occasion à CookshireTex une subvention du gouvernement fédéral de 630,000 \$ qui lui était déjà assurée.

M. Beaudoin attribue les déboires de son entreprise à la concurrence déloyale venant des pays socialistes d'Europe, qui inondent le marché canadien de leurs produits.

"Les gens travaillent pour rien dans ces pays et nous devons payer des salaires de plus de 8 \$ l'heure pour produire des tissus", a-t-il précisé. M. Beaudoin a déploré que des quotas d'importation trop élevés, fixés par le

gouvernement canadien, permettent à ces pays d'inonder notre pays de leurs produits. L'usine de Cookshire se spécialise dans la fabrication de tissus semblables à ceux produits par les pays du Bloc de l'Est, qu'elle ne peut produire ni mettre en marché aux mêmes prix.

CookshireTex devra même effectuer des mises à pied à son usine, à l'issue des vacances estivales, si la situation ne change pas.

Gérin promet d'intervenir

Le député Gérin a promis d'intervenir au plus tôt auprès du gouvernement pour obtenir des correctifs.

Après avoir vanté les mérites de l'entreprise CookshireTex, le député a souligné que cette entreprise procure actuellement 125 emplois et que l'investissement projeté devait créer 50 emplois.

"Nous ne voulons pas perdre ni les 125 emplois actuels, ni les 50 emplois projetés par Cookshire-

Tex", a lancé M. Gérin.

Le député a souligné que les gens d'ici avaient droit à une chance égale. "Nous allons travailler ensemble à solutionner le problème", a poursuivi M. Gérin.

"Je vais faire les démarches pour tenter de faire réduire les quotas d'importation, de lancer le député, et il faut limiter la venue de ces produits, afin de protéger les emplois".

M. Beaudoin a ajouté que l'aide gouvernementale pour augmenter la productivité et réduire les coûts de production ne suffit pas. "On ne peut pas compétitionner en payant 8.50 \$ de l'heure alors que les pays qui nous font concurrence payent 50 sous de l'heure", de poursuivre l'industriel de Cookshire.

Libre-échange

Toutefois, M. Roger Beaudoin se sent prêt à faire face à la compétition pouvant lui venir des États-Unis, avec le libre-échange, les salaires payés chez nos voisins du sud étant plus comparables à ceux payés au Canada.

"Pour le moment, a-t-il conclu, je ne me sens pas prêt à investir pour franchir une nouvelle étape dans la modernisation de mon usine".



Roger Beaudoin

Avis aux lecteurs

Demain, jour de la fête nationale, La Tribune ne sera pas publiée. Nos bureaux seront fermés, mais la salle de rédaction sera accessible à compter de 16 heures. La Tribune sera cependant publiée samedi.

La direction

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 1988

Une fierté qui grandit!

Consultez la programmation en page C 12

Pour les finissants du cours primaire

La joie des vacances teintée d'un peu d'inquiétude

par Michel RONDEAU

SHERBROOKE — A quelques mois de passer au secondaire, les élèves de sixième année éprouvent certaines inquiétudes, confient-ils.

Pour eux, c'est non seulement le début des vacances aujourd'hui, c'est aussi la fin du primaire... et le début d'une grande aventure: celle du secondaire. Le secondaire, c'est quoi quand

on ne peut que l'imaginer? Difficile à décrire, mais ça inquiète un peu, avoue Jean-Sébastien Gagnon, finissant de l'école Coeur-Immaculée. Une étape qui se commence



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire) Jean-Sébastien Gagnon



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire) Mélanie Chagnon

dans la solitude, craignent la plupart des jeunes. "J'irai à l'école Mitchell parce que je serai en concentration musique. Je serai sans doute le seul de ma classe actuelle. Je suis capable de me faire des amis, mais, au point de départ, j'ai l'impression que je vais me demander ce que je fais dans le décor", explique Jean-Sébastien.

C'est également une crainte de Mélanie Chagnon, finissante de la même école: "Les élèves de ma classe seront dispersés. J'ai l'impression qu'il pourrait être difficile, au début, de me faire des amis. De plus, avec les changements de cours, le groupe est moins stable au secondaire. Ensuite, il y a aussi le fait que nous partons du primaire, où nous sommes les plus vieux, pour devenir les plus jeunes au secondaire."

Cette dernière remarque est aussi endossée par Jean-Sébastien Gagnon, qui voit tout un événement dans le fait de redevenir l'un des plus jeunes de sa nouvelle école. Il ajoute qu'il entrevoit aussi, au secondaire, un plus grand nombre de responsabilités.

Rien de rassurant là non plus,

enchaine Eric-François Chamberland, un autre élève de 6e année de la même école: "Il faudra être plus autonome, être à son affaire; il faudra changer de local pour suivre des cours différents, par exemple."

Pour sa part, Julie Duchesneau, une copine des trois autres élèves, part un peu plus rassurée. Question de circonstances. Elle a, dit-elle, visité tant et tant sa nouvelle école, le Collège du Sacré-Coeur, depuis qu'elle a été en 4e année, qu'elle connaît déjà les professeurs, les activités et qu'elle y arrivera sans trop d'inquiétude. De plus, elle y retrouvera plusieurs amies et cousines, ce qui la rassure déjà.

Elle croit cependant qu'elle aura plus de travail à faire qu'au primaire. "Le travail ne me fait pas peur, mais...", dit-elle avec un regard un peu soucieux malgré tout.

Heureusement, elle rêve des activités intéressantes qu'elle a découvertes au Collège du Sacré-Coeur: Génie en herbe, le théâtre, le sport, énumère-t-elle.

Jean-Sébastien Gagnon a aussi le plaisir de se savoir sur le point d'entrer en concentration musicale à Mitchell. Et pour sa part, il

confie qu'il n'aurait pas rêvé d'une école privée, où il aurait craint de se sentir surveillé, moins à l'aise.

Les finissants de Coeur-Immaculée verront leurs mérites reconnus cette semaine, mentionne Eric-François Chamberland. C'est la fin d'une étape.

En tout cas, c'est le sentiment de Julie Duchesneau, qui, à la fin de son primaire, a l'impression d'être plus vieille.

Et le secondaire, c'est l'étape d'avant les études supérieures. Mélanie Chagnon dit qu'elle rêve déjà d'être vétérinaire... mais ça semble encore si loin!



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire) Eric-François Chamberland



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire) Julie Duchesneau

Bingo

3-300

La Tribune

2e MARATHON — CARTE VERTE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 23 juin 1988:
O-61, N-40, I-28, G-48, I-22

Les gagnants doivent appeler à:
564-5470

37700

Ville de Sherbrooke

PROGRAMMES D'ÉTÉ

JEUNESTIVAL ET ATELIERS CULTURELS

LES INSCRIPTIONS SE POURSUIVENT

QUARTIER OUEST

Lieu d'inscription: Centre de quartier Ouest
1010, rue Fairmount, 2e étage

Heures: 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Places disponibles pour les activités Club Jeunestival, 6-8 ans et 9-12 ans ainsi que pour les ateliers culturels (anglais animé, ballet jazz, bandes dessinées, théâtre, etc.), pour les 3-5 ans, 6-8 ans, 9-12 ans.

RENSEIGNEMENTS: 821-5782

QUARTIER EST

Lieu d'inscription: Centre de quartier Est
300, rue Conseil

Heures: 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

RENSEIGNEMENTS: 821-5789

QUARTIER CENTRE

Lieu d'inscription: Centre de quartier Centre
525, rue Galt Ouest

Heures: 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

RENSEIGNEMENTS: 821-5787

QUARTIER NORD

Lieu d'inscription: Centre de quartier Nord
60, rue Marchant

Heures: 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

RENSEIGNEMENTS: 821-5778

ÉTÉ 1988

Services
récréatifs et
communautaires

39103

Relations
publiques

39076-23 juin

A la retraite après 43 ans dans l'imprimerie

La passion du métier a un nom: Gustave Breton

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — "J'ai aimé mon métier à la folie. J'ai toujours essayé de tirer le meilleur de ma machine, de faire ce qu'il y avait de plus beau."



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

M. Gustave Breton: homme de métier à la folie!

Lotto 6 / 49: 2 - 18 - 24 - 25 - 27 - 30 (46)

Ville de Sherbrooke

L'électricité sherbrookoise a 100 ans!

A cette occasion, visitez cet été la centrale Frontenac, le plus ancien site hydro-électrique encore en exploitation dans tout le Québec.

Visites guidées: centrale Frontenac, rue Frontenac jusqu'au 20 août: (près de Belvédère) à Sherbrooke

Heures d'ouverture: du dimanche au samedi de 13h à 17h.

Note: tous les jeudis visites guidées des autres centrales hydro-électriques

départ: centrale Frontenac, à 13h30

réservations: **821-5757**
821-5497

Relations publiques 39076-23 juin

Quarante-trois ans dans l'imprimerie! C'est vrai qu'il faut aimer son métier. Quand on le fait à la folie, c'est une bénédiction.

Dans le fond, on pourrait dire de Gustave Breton, âgé de 66 ans, qui prend sa retraite de La Tribune, à la veille du long congé de la Saint-Jean, qu'il a non pas aimé son métier... mais ses deux métiers. Il a doublement été béni.

Linotypiste de carrière, il a travaillé 23 ans au Messenger Saint-Michel, l'hebdomadaire religieux qui a fermé boutique à la toute fin des années 1960. Il a d'ailleurs participé à la production du dernier numéro, celui du 15 novembre 1969.

De là, il fit un saut aux Editions Paulines où il travailla une dizaine d'années. Mais la technologie l'a forcé à abandonner sa linotype après avoir composé des tas de volumes, dans les 300 au moins.

Puis survint une sorte de miracle comme les lions de carrière sont capables d'en provoquer sur leur chemin.

Il ose, dans la cinquantaine avancée, frapper à la porte d'une entreprise pour obtenir un emploi. "Qu'une compagnie te donne un handicap physique et qu'elle te permette de te recycler, c'est quelque chose de fantastique. J'ai donc appris un nouveau métier, une nouvelle facette du métier."

A son entrée à La Tribune, en 1978 jusqu'au 24 juin 1988, le linotypiste a occupé la fonction de photolithographe. "Et j'ai également aimé ce métier-là à la folie, jusqu'à la dernière minute!" Comme il l'a fait avec passion avec sa linotype, il a mis la même conviction dans ses gestes, dans

le maniement de la caméra, la manipulation de la plaque, la manipulation du négatif...

Depuis 1942, M. Breton n'a jamais manqué de travail.

Originaire de la Beauce, il arriva à Sherbrooke au début des années 1940. En 1942, il se dénicha un emploi à l'hôtel de ville: "J'y suis resté trois ans. Cela ne payait pas beaucoup. C'est à ce moment que j'ai décidé d'apprendre un métier."

C'est ainsi qu'après ses journées de travail à l'hôtel de ville il se rendait à l'atelier du Messenger Saint-Michel, le soir, pour y apprendre le métier de linotypiste. Six mois plus tard, le Messenger l'invite à rester.

"Maîtriser une linotype, c'est toute une affaire. En tirer le meilleur, le plus beau, c'est un sentiment de totale satisfaction."

M. Breton estime avoir été extrêmement comblé tout au long de sa carrière. A chaque fois qu'il a eu à quitter un emploi, il y en avait un autre qui l'attendait à la sortie.

Les employeurs ont sans doute ce don de deviner les passionnés du métier.

"Vous savez, j'aurais travaillé jusqu'au bout. L'avant-dernier jour, on m'a demandé si je pouvais allonger la journée de quelques heures. J'ai travaillé jusqu'à cinq heures du matin."

Avant de clore l'entretien, M. Breton a tenu à remercier tous ses compagnons et collègues de travail. "Vous savez, je vous ai tous aimés sur la rue Roy; je veux que tous le sachent car je n'aurais peut-être pas la chance de leur dire avant de partir."

Aussi bien l'imprimerie, n'est-ce pas, M. Breton? On est certain que le message va faire le tour!

carnet

King wellington

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

Les opérations Crapaud rendent le sergent André Courtemanche si nerveux qu'il a de la difficulté à faire du café. L'agent René Côté a assisté, fort amusé, aux débâcles du sergent Courtemanche. Il avait pourtant promis de n'en rien dire.

— O —

Le juge-coordonnateur Gérald Desmarais, de la Cour des sessions de la paix, et le juge Yvon Roberge, de la Cour provinciale, fêtent leur anniversaire de naissance aujourd'hui.

— O —

Si vous voulez savoir la différence entre une boîte de pois vert et des pois rouges, vous n'avez qu'à demander à Alice Dupras.

— O —

Si le maire ne siège pas à la SDIS, que fera-t-il de ses journées?

EXPO plus

SHERBROOKE METROPOLITAIN

En collaboration avec

la tribune

Télé 7

Sherbrooke

présente

Le Concours

"Trouvez-moi un nom!"

à gagner

Des passeports photos pour toute la famille valides pour les 10 jours de EXPO PLUS et 100,00 \$ en argent comptant.

COMMENT PARTICIPER:

- 1) Tous peuvent participer à ce grand concours autant de fois qu'ils le veulent.
- 2) Pour ce faire, les participants doivent remplir correctement le coupon de participation et le faire parvenir à l'adresse indiquée avant midi le 5 juillet 1988.
- 3) Une famille gagnante sera déterminée par le comité exécutif de l'EXPO PLUS. Les noms de la mascotte et de la famille gagnante seront publiés dans le quotidien La Tribune.
- 4) La famille gagnante se méritera des passeports photos valides pour toute la durée de l'exposition ainsi que 100,00 \$ en argent comptant. (Maximum 5 pers.)

COUPON DE PARTICIPATION

NOM

ADRESSE VILLE

CODE POSTAL TÉL:

NOM DE LA MASCOTTE

Le Concours "Trouvez-moi un nom!"

ADRESSE EXPO PLUS:

300, rue Parc, Sherbrooke, Qué. J1E 2J9

38920

DANGER

BOMBE A RETARDEMENT

En forêt, une allumette jetée sans avoir été éteinte peut déclencher un incendie. C'est une bombe à retardement. Ne l'amorcez pas!

VOTRE SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE CONSERVATION

35928

La Quotidienne

733-1147

Au moins un élu doit siéger à la SDIS — Pelletier

Le maire se dit "un peu surpris" de la réaction de Dennis Wood

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Le maire de Sherbrooke, Jean Paul Pelletier, s'est dit surpris par les déclarations de l'industriel Dennis Wood et il se montre opposé à l'idée de n'avoir aucun élu municipal au conseil d'administration de la Société de développement industriel de Sherbrooke (SDIS).

"Je suis un peu surpris, a-t-il effectivement déclaré, mais il est vrai que la philosophie des membres de la Société veut qu'on politise le moins possible les dossiers." Par contre, a soumis le président de la SDIS, il n'est certainement pas souhaitable qu'aucun élu ne siège au sein de l'organisme.

"On doit quand même voir aux intérêts de la Ville, explique-t-il. C'est l'argent de la municipalité qui est utilisé. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'aucun élu ne doit être à la SDIS."

Le maire Pelletier réagissait

ainsi aux propos de l'homme d'affaires Dennis Wood, un administrateur de la Société depuis quelques années, qui soutient qu'aucun membre du conseil municipal ne devrait s'occuper de prospection industrielle. A l'instar de plusieurs autres administrateurs de la SDIS, il s'oppose donc à la nomination d'un deuxième élu municipal au sein de l'organisme, une mesure pourtant acceptée en début de semaine par le conseil municipal. La date de cette nomination n'a toutefois pas été arrêtée, les élus préférant revenir sur cette question plus tard, lorsque la contro-

verse autour de la gestion de la SDIS sera terminée.

Pas une obligation

Aux déclarations de Dennis Wood voulant que même le maire de Sherbrooke ne devrait pas siéger à la Société de développement industriel, Jean Paul Pelletier reste tiède, mais ne s'oppose pas nécessairement.

"Ce n'est pas une obligation que le maire soit là, a-t-il soumis, mais je pense qu'il devrait quand même s'agir d'un membre du conseil municipal qui soit à la fois industriel."

"Quand je suis à la SDIS, poursuit Jean Paul Pelletier, j'agi comme industriel, mais il est évident que je suis aussi le maire. D'une certaine manière, je peux parler le même langage que les investisseurs en tant qu'industriel."



Le maire Jean Paul Pelletier

Cadeau empoisonné d'Énergie Atomique, dit la Coalition CHUS

SHERBROOKE (LO) — La Coalition CHUS (Continuer l'Hydro, non l'Uranium, pour notre Sécurité) est d'avis qu'Énergie atomique du Canada s'approprie à livrer "un cadeau empoisonné et piégé" au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) et à la population estrienne.

Du propre aveu d'Énergie atomique du Canada, son prototype du Slowpoke ne suffira pas à chauffer le CHUS en hiver et ne pourra assurer la climatisation en été, obligeant l'établissement sherbrookois à recourir de toute façon à un système secondaire, utilisant le gaz et l'électricité et qui impliquera des coûts additionnels d'installation et de maintien. "Et puisque le volume acheté d'Hydro-Québec et de Gaz métropolitain sera moins élevé et à court terme, le CHUS ne profitera pas de tarifs réduits", de poursuivre le physicien nucléaire Max Krell.

De plus, alors que l'électricité est une source d'énergie sécuritaire, renouvelable et non polluante, largement disponible au Québec, l'uranium requis pour le réacteur du CHUS devra être importé des États-Unis, souligne la Coalition.

L'organisme démolit également l'argument du Centre hospitalier concernant la production d'isotopes radioactifs. Selon le professeur Krell, il existe présentement des alternatives sécuritaires tels que les accélérateurs électriques ou les cyclotrons, capables de produire les isotopes requis pour des fins de recherche et de diagnostics médicaux.

Qui plus est, ces accélérateurs pourraient être mis au point ici, par les chercheurs à l'oeuvre en Estrie, et en-deça du délai de trois ans exigé pour l'implantation du réacteur nucléaire, en autant qu'on alloue aux scientifiques les millions de dollars

canalisés par Énergie atomique du Canada pour la promotion, l'adaptation et l'installation de son Slowpoke troisième génération au CHUS.

Du réchauffé

Le professeur Krell et la Coalition croient d'ailleurs qu'Énergie atomique du Canada s'accroche au développement d'une technologie dépassée, à "du réchauffé de la technologie nucléaire des années 50, servi par une société qui cherche désespérément à rester en vie à tout prix, alors qu'elle devrait disparaître."

Énergie atomique du Canada qui, soutient la Coalition, n'a pas réussi à vendre un seul de ses réacteurs au Canada et à l'étranger, a un besoin pressant de trouver un acquisiteur qui lui permettra de mousser ses ventes dans le tiers-monde et de se renflouer.

Les cadeaux qu'elle consent au CHUS, à savoir les frais d'installation de 7 millions \$ et le 300,000 \$ de réduction du prix de l'énergie accordée annuellement à l'établissement, proviennent des poches des contribuables canadiens, qui subventionnent la société à raison de 200 millions \$ par année, proteste encore l'organisme.

Coalition CHUS voit d'un très mauvais oeil qu'Énergie atomique du Canada dame le pion à Hydro-Québec et à Gaz métropolitain en puisant dans les derniers publics.

Se basant sur la feuille de route des sous-évaluations impressionnantes de coût qui jalonnent l'histoire des projets d'Énergie atomique du Canada, la Coalition CHUS prévient en outre que l'établissement sherbrookois pourrait fort bien avoir à défrayer éventuellement des coûts additionnels imprévus et importants.

Hydro-Québec investit 14,7 millions \$ pour ériger son centre administratif

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Finalement, ce sont des installations évaluées à près de 8,9 millions \$ que la société Hydro-Québec érigera dans le parc industriel de Sherbrooke, mais si l'on inclut tous les coûts reliés au projet, l'investissement atteint 14,7 millions \$.

Cette somme comporte les coûts d'acquisition du terrain, les intérêts sur les montants investis, les honoraires des professionnels... bref, absolument tous les frais directs et indirects.

La mise en chantier se fera dans les prochains jours et tous les travaux de construction doivent être terminés le 31 mai 1989. Le coup d'envoi a été officiellement donné hier après-midi, à l'emplacement même du futur centre administratif et de services du secteur Des Cantons, en présence de plusieurs dizaines d'invités, dont bon nombre d'employés d'Hydro-Québec.

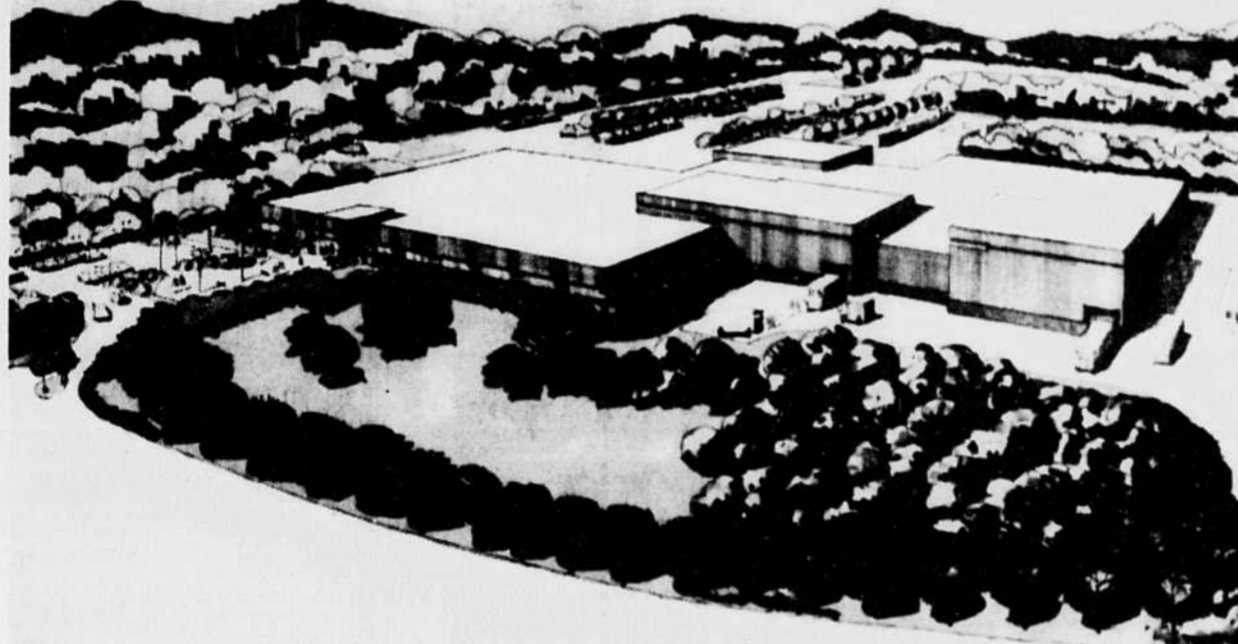
Les coûts du projet ont subi des ajustements à la baisse en cours de route puisque, initialement, la société d'État comptait investir quelque 17 millions. "Cela se situe à l'intérieur d'un exercice de rationalisation chez Hydro-Québec, mais les besoins essentiels sont quand même tous couverts sans affecter les services", explique Lucien Létourneau, gérant d'Hydro-Québec pour le secteur Des Cantons.

Les quelque 150 employés de la société dans la région seront regroupés au futur centre du parc industriel.

Sur le terrain de 143,171 mètres carrés qu'elle possède depuis 1982, la société hydroélectrique établira ses bureaux, les services aux employés, les ateliers, un magasin de pièces et des remises pour les véhicules.

Nouveau style

La volonté de concevoir un bâtiment sobre et discret a guidé les architectes dans leur travail, ce



Voici l'allure que prendra le futur centre administratif régional d'Hydro-Québec dans le parc industriel de Sherbrooke.

qui n'enpêche pas l'installation de systèmes mécaniques modernes qui permettront la récupération de chaleur dans certaines parties de l'édifice, notamment dans le bloc atelier.

"C'est un bâtiment nouveau style, exprime Lucien Létourneau, qui permettra des agrandissements, si les besoins s'en font sentir."

Selon un autre porte-parole de l'entreprise, les nouvelles installations vont sans aucun doute contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Fini les pieds gelés en hiver, a-t-il notamment signifié.

C'est la firme Dorilas Grenier Ltée de Sherbrooke qui s'est vue confier le contrat de construction de 8,877,000 \$. Hydro-Québec a d'ailleurs insisté sur le fait que les entreprises associées à son

projet sont établies dans la région, si ce n'est à Sherbrooke même.

Une somme de 800,000 \$ est consacrée au travail des architectes et ingénieurs.

Plusieurs pannes de courant

SHERBROOKE (NR) — Des résidents d'une partie des quartiers nord, est et du centre-ville de Sherbrooke ainsi que ceux de Saint-Élie et de Saint-Denis-de-Brompton ont été privés d'électricité pendant quelques heures, hier en début de soirée.

Une panne d'électricité du réseau de Hydro-Sherbrooke s'est déclarée vers 17h17, affectant une partie des résidences du Boulevard Jacques-Cartier, du centre-ville et du quartier est de Sherbrooke. Le courant a été rétabli à 19h32 et la panne a épargné les résidences et commerces de la rue King.

Alors que les résidents de ces quartiers ne pouvaient utiliser leur four micro-ondes pour préparer le souper, à cause d'un court-circuit provoqué par un isolateur défectueux, situé au coin des boulevards Portland et Industriel, les citoyens de Saint-Élie et de Saint-Denis-de-Brompton ont constaté que leur

téléviseur a arrêté de diffuser son image à 17h29. Un fil défectueux, situé dans le sixième rang de Saint-Élie, a causé l'arrêt de la diffusion de leur émission favorite. Ils ont pu reprendre leur écoute à 19h26.

Une panne mineure a aussi été enregistrée par Hydro-Sherbrooke au Chemin Nicol, situé près de Waterville. Elle a commencé vers 18h et à 20h30, elle n'était pas encore rétablie.

Hydro-Québec a noté qu'une branche d'arbre était tombée sur un fil conducteur, situé au coin des rues Brooks et McIver, à Bury. Ce bris a affecté les résidents d'une partie des villages de Bury et de Cookshire, de 18h à 19h45.

La Ville veut protéger l'environnement aquatique

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Une clause sur la protection de l'environnement aquatique sera ajoutée aux règlements municipaux de Sherbrooke, de façon à établir des mesures de prévention que tout promoteur privé et public sera tenu de respecter, à l'occasion de travaux près des rivières.

C'est l'orientation qu'a prise la Ville de Sherbrooke en acceptant le projet de suivi environnemental présenté par la corporation de gestion CHARMES. Au cours de la prochaine année, des représentants de cet organisme et de certains services municipaux seront chargés d'élaborer des règles de conduites en matière de protection de l'environnement aquatique. Ces mesures devront ensuite être inscrites dans les règlements municipaux et appliqués dans le cas de travaux le long des rives des rivières Magog et Saint-François.

Nouveaux règlements

Selon l'échéancier, les clauses environnementales seront intégrées aux règlements municipaux en décembre 1989, si bien qu'un comité d'environnement ou des responsables des services municipaux surveilleront leur application dès le début de 1990.

"Les gens sont encore peu sensibilisés et il faut que pour l'émission de permis de travaux, la protection de l'environnement devienne une préoccupation automatique", a expliqué Denis Gravel, vice-président de CHARMES (Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François).

Encourageant

La décision de la municipalité d'aller de l'avant avec ce projet constitue un signe encourageant.

rageant, a toutefois noté le porte-parole, comme quoi la conscientisation aux questions environnementales gagne du terrain. De toute façon, reprend Robert Dubé, directeur général de CHARMES, Sherbrooke a toujours fait figure de pionnière en matière de protection de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne le milieu aquatique.

"Si la Ville peut affirmer, preuves à l'appui, qu'elle conçoit et planifie le développement en fonction de l'environnement, de clauses enchaînées dans ses règlements, ce sera très bien", commentera Denis Gravel.

Les responsables du projet songent notamment à une clause rendant obligatoire le reboisement après des travaux sur les berges des rivières. En abordant le sujet, ils se rappellent aussi les travaux de peinture du pont Jacques-Cartier, il y a quelque temps, et pendant lesquels la rivière Magog n'a pas été épargnée. "Il n'y avait aucune directive relative à l'environnement, se souvient Robert Dubé. De la peinture tombait à l'eau jusqu'à ce qu'on intervienne et que l'entrepreneur place une toile sous le pont."

La corporation de gestion CHARMES se penche sur ce projet depuis plus d'un an, ayant été largement appuyée par un étudiant à la maîtrise en environnement qui profitait d'une bourse du Conseil canadien sur la recherche et l'évaluation environnementale pour mener ses travaux.

Musée des beaux-arts: un rêve réalisé

par Nathalie ROY

SHERBROOKE — "Le projet d'aménager le Musée des beaux-arts de Sherbrooke dans un endroit qui lui permette de mettre en valeur ses oeuvres, relevait plus du rêve que de la réalité. Les Sherbrookois ont cru à ce rêve et voilà que ce soir, il se réalise."

Le directeur-conservateur du Musée des beaux-arts de Sherbrooke, Michel Forest, a officiellement procédé hier, à l'inauguration des nouveaux locaux du musée, dorénavant situé au 174, rue Palais, à Sherbrooke.

Après plusieurs années de travail acharné pour relocaliser le Musée des beaux-arts de Sherbrooke, les membres du conseil d'administration du musée ainsi que ceux de la Fondation Sherbrooke pour les beaux-arts et le patrimoine, ont vu leurs efforts récompensés, en aménageant dans un endroit plus décent et plus grand.

Depuis sa fondation en 1982, le Musée des beaux-arts exposait ses oeuvres au 86 de la rue Wellington, dans un local exigü et difficilement repérable, pour la population et les touristes.

En relocalisant le musée dans l'ancienne Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, les membres espèrent que le musée deviendra un outil de première qualité pour la population de la région.

Locataire

Le musée de Sherbrooke est donc devenu locataire de l'édifice de quatre étages appartenant à l'Université de Sherbrooke. Celle-ci loue cet édifice au coût d'un dollar par année. Hier, le recteur de l'Université de Sherbrooke, Aldée Cabana et le président de

la Fondation Sherbrooke pour les beaux-arts et le patrimoine, Bernard Poulin, ont procédé à la signature du bail emphytéotique, qui lie le musée et l'université pour les prochaines 25 années.

A l'occasion de l'ouverture des locaux, 40 oeuvres de la collec-

tion permanente du Musée des beaux-arts de Sherbrooke ont été remises à l'honneur. Elles sont exposées dans les salles du deuxième étage.

L'aménagement et la décoration de l'intérieur des locaux a nécessité un investissement évalué à 30,000 \$ par le directeur-conservateur Michel Forest.

Le Musée des beaux-arts a reçu une subvention de 30,000 \$ de la Ville de Sherbrooke, pour l'entretien des nouveaux locaux. Le musée bénéficie également d'un

montant provenant des cotisations payées par ses membres et de profits de certaines activités organisées par la fondation telles le bal de la Saint-Valentin.

Lors de la conférence-biennale régionale de 1987, un suivi du sommet socio-économique, le Musée des beaux-arts de Sherbrooke s'est vu octroyer un montant de 100,000 \$, pour les années 1987-88, par le ministère des Affaires culturelles du Québec. Cette somme est utilisée pour l'embauche de trois employés permanents.



Le directeur-conservateur du Musée des beaux-arts de Sherbrooke, Michel Forest, le président de la Fondation Sherbrooke pour les beaux-arts et le patrimoine, Bernard Poulin et la vice-présidente du conseil d'administration du musée, Micheline Blanchette admirent l'oeuvre de Jacques Barbeau.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

La peine de 12 mois assortie d'une nouvelle interdiction de conduire pendant trois ans

SHERBROOKE — Gérard Tardif a été condamné à des peines totalisant un an de détention pour avoir repris le volant deux fois malgré une interdiction judiciaire, dont une fois pendant qu'il se trouvait en état d'ébriété.

Il a encouru cette sentence hier du juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix.

Tardif, âgé de 31 ans, est de plus frappé d'une nouvelle interdiction de conduire pendant trois ans.

Le juge Lassonde a recommandé qu'il puisse purger sa peine au centre de Waterloo afin de participer au programme La relance.

Tardif comptait 10 condamnations pour facultés affaiblies au volant, une pour conduite dangereuse et deux pour conduite malgré une interdiction.

Le juge Lassonde a dit que le

prévenu est chanceux de ne pas avoir tué ou blessé quelqu'un au volant de venir jusqu'ici.

Tardif souffre d'un sérieux problème d'alcool et il est maintenant motivé à suivre une cure de désintoxication dans le but de guérir sa maladie.

Il avait écopé le 4 avril d'une peine intermittente de 90 jours pour conduite malgré une interdiction.

La police l'a arrêté le 2 juin en état d'ébriété au volant et il a pu reprendre sa liberté mais il a été encore arrêté le 13 alors qu'il se trouvait sous le coup d'une interdiction de conduire.

Le procureur Michel Ayotte avait réclamé la détention contre Tardif dans l'espoir de lui faire comprendre une fois pour toutes qu'il doit régler son problème de boisson au volant de façon définitive.

Un couple écope d'un an de prison pour avoir fraudé l'aide sociale

par Jacques LEMOINE

SHERBROOKE — Un couple de la région de Sherbrooke a écopé d'une peine d'un an de détention pour une fraude de plus de 42,000 \$ à l'égard du ministère des Affaires sociales entre le 1er septembre 1979 et le 31 août 1986.

Fernand Gagnon, âgé de 44 ans, et Diane Tardif, 34 ans, ont encouru cette condamnation hier du juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

seulement.

La fraude en cette matière a pour effet de déséquilibrer le budget de l'assistance sociale et d'obliger l'État à augmenter le fardeau fis-

cal, notait la Cour d'appel.

Le juge Côté a émis l'opinion que la parité de l'aide sociale pourrait peut-être être possible s'il n'y avait pas de fraudes.

Faux prénoms

Les prévenus ont de plus reçu des peines concurrentes de huit jours par chef pour avoir fait à la commission d'assurance-chômage des déclarations sous les prénoms de Roger Gagnon et Marguerite Tardif.

Cette dernière a fondu en larmes en recevant sa sentence tandis que son compagnon la supportait par le bras avant qu'un gardien ne les conduise au bloc cellulaire.

Ils avaient déjà admis leur culpabilité à cette obtention illégale d'aide sociale alors qu'ils travaillaient ou bénéficiaient légalement d'assurance-chômage.

La défense a réclamé de la détention intermittente ou des travaux communautaires pour les accusés tandis que le ministère public a exigé une peine ferme.

Le juge Côté a rappelé que la dissuasion et l'exemplarité étaient les facteurs qui doivent primer dans ce genre de crimes passibles d'un emprisonnement de 10 ans.

Il a tenu compte de la préméditation, de l'échec du crime et de la privation à des personnes pouvant avoir besoin d'aide sociale.

Le juge Côté a mentionné un arrêt de la Cour d'appel faisant état que les crimes de cette nature sont nombreux au Québec et sont difficiles à déceler.

Ils revêtent un caractère d'une grande gravité car ils sont dirigés contre l'État et la masse des contribuables.

Le régime des bénéfices sociaux impose des sacrifices monétaires aux payeurs d'impôt, plus particulièrement aux travailleurs honnêtes qui ont le droit d'exiger que ces bénéfices profitent à ceux qui sont dans le besoin

Libération conditionnelle accordée à un jeune homme qui avait remis les 10,500 \$ volés

SHERBROOKE — Un jeune homme de 20 ans, qui avait remis au directeur de police Richard Tremblay une somme de 10,500 \$ qu'il venait de voler dans une voiture dans le but de se procurer de la drogue, a bénéficié d'une libération conditionnelle.

Le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a placé le jeune homme en liberté surveillée pendant un an et lui a imposé comme condition de faire un don de 500 \$ au Pavillon de l'Estrie qui lui était venu en aide.

ses parents afin de se procurer des stupéfiants.

Le père a dit que son fils avait ainsi touché avant le temps son héritage mais qu'il lui a pardonné parce qu'il est revenu dans le droit chemin.

Centenaire: Hydro-Sherbrooke lance un concours de décorations lumineuses

SHERBROOKE (sl) — En plein été cette année, Sherbrooke risque d'avoir l'allure d'une ville dont les citoyens s'apprêtent à fêter Noël.

Car pour souligner avec éclat le centenaire de l'électricité dans la ville, Hydro-Sherbrooke a effectivement lancé hier son concours de décorations lumineuses qui se terminera le 1er octobre prochain par l'attribution, par tirage au sort, de 25 prix de 200 \$ chacun.

Le concours de décorations lumineuses s'adresse aux 55,500 abonnés d'Hydro-Sherbrooke, la plus importante société hydro-électrique dans la province après Hydro-Québec. Propriétaires, locataires, commerçants et industriels sont invités à illuminer leurs résidences ou leurs places d'affaires tous les soirs de l'été, peu importe la couleur des ampoules ou l'ampleur des installations.

Pour participer officiellement au concours, les citoyens doivent s'inscrire avant le 1er octobre en remplissant le formulaire approprié qui accompagnera la facture d'Hydro-Sherbrooke tôt ou tard au cours des prochaines semaines.

La formule sera officiellement déposée lorsque des vérificateurs auront constaté de visu que le participant a bel et bien accroché des décorations lumineuses et qu'il les allume en soirée.

Les décorations doivent être placées à l'extérieur et être bien visibles de la rue.

Participer d'abord

"On n'a pas voulu que les gens plus fortunés soient favorisés avec des super-décorations, ce serait discriminatoire. C'est pourquoi on a choisi la formule du tirage au sort", explique le président du comité du centenaire, le conseiller municipal Laurier Custeau.

"On dit qu'il s'agit d'un concours, ajoute-t-il, mais c'est plus une invitation à la participation. On ne cherche pas nécessairement la décoration la plus belle, la plus chic."

Ce que veulent les organisateurs du concours, c'est que les gens de Sherbrooke manifestent leur fierté d'appartenir à "la ville électrique", comme on désignait jadis la ville-reine de l'Estrie.

Hier matin, le maire Jean Paul Pelletier a lui-même déposé le premier bulletin de participation au concours, au nom de la Ville, qui a décoré le pont Jacques-Cartier de milliers d'ampoules blanches. Elles seront allumées tous les soirs, jusqu'au 1er octobre. "Notre fierté de fêter les 100 ans de l'électricité, dit-il, est amplifiée par l'argent que la municipalité retire avec Hydro-Sherbrooke, de l'argent qui est retourné aux contribuables par les taxes en moins qu'ils doivent payer."



La mascotte des festivités du centenaire de l'électricité à Sherbrooke, 100 watts, accompagnait le président des fêtes, Laurier Custeau, à l'ouverture du concours de décorations lumineuses.

Facteurs et postiers tiennent une manifestation à double objectif

SHERBROOKE (LO) — Les syndicats réunissant les facteurs et les postiers de Sherbrooke, appuyés par d'autres centrales syndicales et des organismes communautaires, ont tenu, en fin d'après-midi hier, en face de l'édifice fédéral de la Place de la Cité, une manifestation à double objectif.

D'une part, on soulignait le premier anniversaire de l'utilisation, à même date l'an dernier, de briseurs de grève par Postes Canada, tout en demandant au gouvernement fédéral d'adopter une loi anti-scab comme l'a fait le Québec dans le but de désamorcer la violence dans les conflits de travail.

D'autre part, les manifestants voulaient rafraîchir les mémoires quant à leurs principales revendications.

"Nous demandons à Postes Canada de procéder à la livraison du courrier à domicile partout et de renoncer aux super-boîtes postales avant qu'elles ne soient implantées à Sherbrooke," a indiqué Daniel Gauthier, président de l'Union des facteurs.

Ce syndicat réclame aussi l'élimination des boîtes multiples qui ont surgi dans les développements domiciliaires, réalisés au cours des trois dernières années.

De son côté, Pierre Avard, président du Syndicat des postiers, est revenu à la charge concernant la privatisation des services postaux contre laquelle lutte son unité syndicale.

"Les bureaux auxiliaires se multiplient chez les dépanneurs et les pharmacies par exemple. Les employés n'y sont pas syndiqués et ils sont généralement payés au salaire minimum. Ce n'est donc pas surprenant qu'il y ait beaucoup de roulement et que la qualité du service postal s'en ressentent," fait-il valoir.

M. Avard craint également qu'en remplaçant les comptoirs syndiqués comme celui de la Place de la Cité par des comptoirs attribués au secteur privé mais sans avis public, le Parti conservateur se préoccupe davantage de "récompenser ses amis" plutôt que de rechercher la qualité pour les usagers.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat: États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke

VENREDI LE 24 JUIN 1988

Le Conseil diocésain de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke organise encore cette année des fêtes pour célébrer dignement notre fête nationale à Sherbrooke.

M. Roger Durocher de Danville, Président diocésain S.S.J.B. de Sherbrooke
M. Yvan Ferland, Président du comité de la Saint-Jean
M. Marcel Bureau, directeur général de la S.S.J.B. et coordonnateur des Fêtes
Mme Micheline Dupuis, Présidente du comité féminin S.S.J.B. de Sherbrooke

PROGRAMME CÉLÉBRONS LE 50e ANNIVERSAIRE de la PAROISSE ST-SACREMENT VENDREDI 24 JUIN 1988

15h30 CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE Église ST-SACREMENT, 200 Kennedy nord, Sherbrooke
16h40 Dévoilement d'une plaque près de la Croix, au Rocher du Pin Solitaire, par M. Jean-Paul Pelletier, maire de Sherbrooke, et M. l'échevin, Serge Cardin
17h00 RÉCEPTION au Siège social de la S.S.J.B. 525 nord, boul. Queen, Sherbrooke. Offerte par la Banque Nationale
18h00 Dîner POPULAIRE DE LA ST-JEAN (prix: \$15.00) Hôtel Le Baron, 3200 ouest, rue King, Sherbrooke
— Remise des prix aux étudiants méritants du concours de Productions littéraires "Roland Dubois" 1988.

20h30 CONCERT: salle Alfred Desrochers du CEGEP, Sherbrooke par la chorale "Les Contre-Points" de Cowansville.

— Remise du prix sportif "Eugène Lalonde" 1988 à Jean-Marc ROZON, médaillé d'or aux Jeux Olympiques de Calgary.

A.R. WILSON-LTÉE
PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
1581, DENAULT, SHERBROOKE
Tél.: 569-2509

SPORTS BRECK'S
Mepps, Mister Twister, Maxima Sherbrooke

Béton Aimé Côté Ltée
334 Queen, Lennoxville, (819) 569-9916

WATERVILLE T.G. INC. WATERVILLE
Là où il fait bon vivre et travailler

KRUGER INC.
BROMPTONVILLE 846-2721

LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE du diocèse de Sherbrooke
M. Roger Durocher, président diocésain; Mme Ghislaine Martin, présidente du Comité féminin diocésain; M. Marcel Bureau, directeur général.
Siège social: 525, boul. Queen nord, Sherbrooke, 569-5171

Vente 2e anniversaire Centenaire de Magog

Léon C. Hamel Enr.

Jusqu'à **50%** et + de réduction sur **marchandise printemps-été** jusqu'à épuisement des stocks.

Léon C. Hamel Enr.
366, rue Principale Ouest, Magog 843-2615

Bienvenue à tous! Payez et emportez!

Drogues: quatre arrestations à la suite de perquisitions dans 5 résidences de Richmond

par Yvon ROUSSEAU
 RICHMOND — Des perquisitions menées simultanément dans cinq résidences de Richmond ont conduit à l'arrestation de quatre individus, deux femmes et deux hommes, tôt hier matin.

L'opération, menée en collaboration par le détachement de Richmond de la Sûreté du Québec, l'escouade régionale des moeurs de la SQ et la police municipale de Richmond, visait à porter un dur coup au marché local des drogues.

L'agent René Côté, responsable de l'information à la division de l'Estrie de la Sûreté du Québec, a indiqué hier matin, que les perquisitions simultanées dans les cinq domiciles de suspects ont été déclenchées à 6h30. "Nous sommes un peu déçus, a-t-il dit, parce que nous n'avons pas saisi la quantité de drogue anticipée avant l'opération Crapeau".

M. Côté croit que l'arrestation d'un individu, dans la nuit de lundi à mardi, à Richmond, en relation avec le trafic de drogue, a pu contribuer à diminuer les quantités de stupéfiants saisies.

Une quinzaine de policiers et un maître-chien venu de Montréal, l'agent Carignan, participaient à l'opération, sous la direction de l'agent Jean-Marc Vidal.

Des narcotiques ont été découverts dans trois des cinq domiciles visités, mais l'agent René Côté a indiqué qu'il s'agissait de petites quantités de drogues.

Les policiers poursuivaient leurs recherches au cours de l'avant midi, hier, tandis que les suspects étaient interrogés.

L'opération a débuté en mai, à la suite de multiples plaintes relatives à la vente de narcotiques dans le centre-ville de Rich-

mond. L'agent René Côté explique que, dans un premier temps, il fallait délimiter le groupe relié au trafic de la drogue.

Au cours de l'opération, hier, la police a saisi du haschisch, de la cocaïne et du crack, une drogue dont l'usage peu causer des lésions au cerveau, mais en faibles

quantités, de même que des balances de précision, des contenants et des appareils servant à tester la qualité de la cocaïne.

Les policiers ont procédé à l'arrestation de quatre individus, une femme de 38 ans, une jeune fille de 22 ans, un homme de 34 ans et un jeune homme de 22 ans. Ce dernier pourrait ne

pas être mis en accusation, les policiers n'ayant pas trouvé de drogues chez lui, mais des instruments généralement utilisés par les passeurs. Les accusations seront portées par sommations.

"Nous allons certainement poursuivre la surveillance dans le centre-ville de Richmond", a commenté l'agent René Côté.

Nouveau

MARINA J.L.G. MASSAWIPPI INC.

SPECIALISÉE DANS LA LOCATION

de

Canots Chaloupes Pédalos Pontons Bateaux Moteurs hors-bord

Informez-vous de nos super, super spéciaux sur bateaux



Pour excursion de groupe, pour conférence, à l'heure ou à la journée. Sachez allier l'utile à l'agréable.

Service de réparation de TONDEUSES TRACTEURS et SOUFFLEUSES

Pour réservation: **842-2425**

160 rue MAIN, NORTH HATLEY

VOIS COMME C'EST... Varié

QUALITÉ

SERVICE

Mode homme et unisexé
 MERCERIE FERN GAGNON
 JEANS * CUN D'OEIL
 LA CIBLE INTERNATIONAL LE COTONIER

Chaussures
 BOUSSERIE HJARD
 GUY LE BOTIER
 SOULIERS ANDRÉ

Bijoux - cadeaux - bijoux
 KA-DO ORFORD
 BIJOUTERIE GADY
 YOLGA (bijoux mode)
 LA DECOUVERTE (bijoux)
 TALONS EXPRESS
 LA BIJOUTERIE
 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE J.E.M.
 LOTO-QUÉBEC

Meubles et appareils
 VIDÉOTECH
 TECHNISON DATA
 LA JONCQUILLE

Nourriture et restauration
 LA BOUFFE À MEME
 LA FROMAGERIE DES GALERIES
 RESTAURANT L'ENCLOS

Les maîtres
 ZELLERS
 GREENBERG
 GROTEAU

Mode dames
 BOUTIQUE BOUBOU
 BOUTIQUE J.J.
 CREATIONS GISELE
 NOUVEAU LOOK
 NOUVEAUTES SUZANNE
 UNIFORME PROFESSIONNEL

Commodités et services
 LOCA-RECEPTION
 LIBRAIRIE ORFORD
 BERGERON & ROY OPTICIENS
 PHARMACIE OBOISSONS
 COIFFURE J.S.
 CAISSE POPULAIRE
 LE BEGONIA L'EURISTE
 VOYAGES ORFORD
 TABAGIE L'ENCLOS

Loisirs
 MAISONS TISSUS COUPONS
 DIRECT FILM
 LE RANCH CHEZ JOE
 LES ANIMAUX FAMILIERS
 JOYBECC
 DISCO SON

OUVERT TOUS LES DIMANCHES DE MIDI À 17H00 1er JUILLET: OUVERT TOUTE LA JOURNÉE.

Les Galeries Orford

1700, rue Sherbrooke Magog.

A GAGNER
 Magasinez le dimanche et courez la chance de gagner l'un des 2 prix suivants:
 1 PLANCHE À VOILE BIC 250
 1 ENSEMBLE DE PATIO

SUPER SPECIAUX DE JUIN

Enfin un magasin de GRANDE SURFACE qui se SPÉCIALISE DANS LA FINITION

Les Entreprises Harvey, Coutu, Tremplay inc.



1031, 7e rang, Wickham, Québec J0C 1S0
 Tél.: (819) 398-6875 398-6876

PLANCHER MARQUETERIE				
Merisier (B) préverni	1.95	pi. car.	Barreaux chêne modernes, biseautés à un bout	3.25 ch.
Chêne Select (B)	2.05	pi. car.	Barreaux merisier ou érable, modernes	2.95 ch.
BOIS DE PLANCHER			Profilé chêne, pour mélamine	95¢ ch.
Chêne rustique 2 1/4", 3 1/4", 4"	1.29	p.m.p.	Poteau tourné pour galerie extérieure, pin 5"x5"x96"	84.95 ch.
Chêne Select 2 1/4", 3 1/4", 4"	1.79	p.m.p.	Main courante en pin	99¢ pi. lin.
Merisier Select 2 1/4"	1.75	p.m.p.	Barreaux tournés, pin, 1 1/4"x1 1/4"x34"	1.95 ch.
			Marches en chêne, 36", qualité Select	19.95 ch.
PORTES	Lauan, prépendues	44.95	Masonite embossé Newport	29.95
	Masonite embossé style colonial, 6 panneaux, prépendue	74.95	Lauan #2, 30"	15.00
			Lauan plants #2, quincaillerie incluse	22.00

GRAND SPECIAL sur PEINTURE

DENALT

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Latex fini perle	19.99/4 litres	Latex mat satiné	15.99/4 litres
Sous-couche latex	16.99/4 litres	Alkyde semi-lustre	24.99/4 litres
Super latex fini mat	14.99/4 litres	Latex semi-lustre	19.99/4 litres

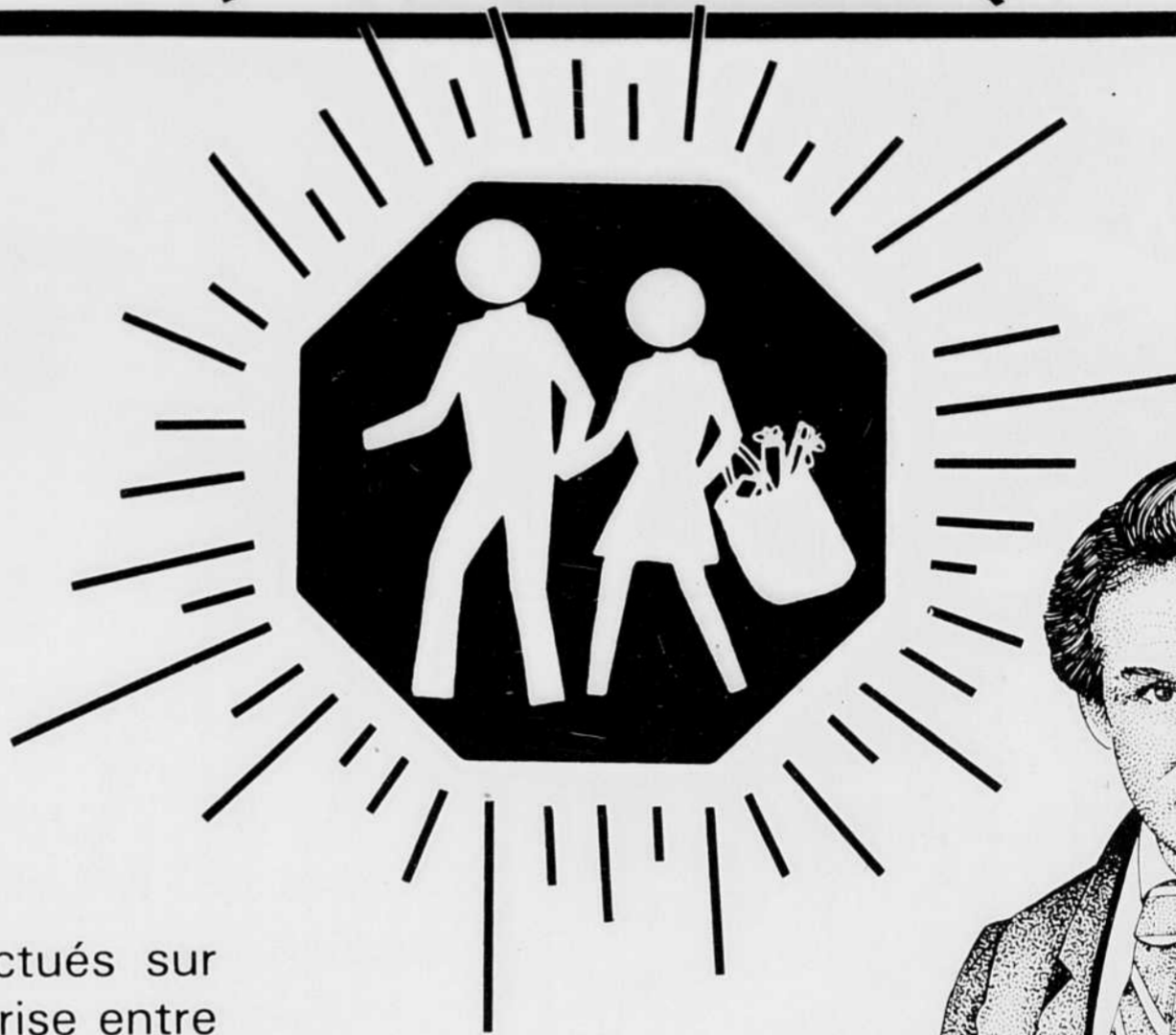




NE VOUS LAISSEZ PAS ARRÊTER

Non, ne vous laissez pas arrêter...

par les travaux de réfection effectués sur la portion de la rue King est comprise entre l'intersection Ch. Duplessis-Galt jusqu'au Chemin Lemire.



Fleurimont
Rue King Est intersection Ch. Duplessis-Galt

MENTIONNEZ

votre destination au préposé à la circulation. Celui-ci vous accordera le droit de passage pour vous rendre à nos commerces.

C'EST VOTRE DROIT!

 <p>aubaines Plus</p> <p>2240 est, rue King Fleurimont TEL.: 566-8282</p>	 <p>GAZ DE L'ESTRIE INC.</p> <p>Ghislain Perreault, propriétaire</p> <p>1837 King est, Fleurimont 567-9201</p>	 <p>Franchise</p> <p>LAURENT CLICHE AUTOS INC. 1979, RUE KING EST SHERBROOKE Bur. 819/566-0727</p>	 <p>Les Entreprises Mailhot et Simoneau enr. (819) 566-2722 1979 KING EST, SHERBROOKE</p>	 <p>DÉPANNEUR LIBRE SERVICE Bière - Vin - Ouvert 24 hrs.</p> <p>564-0011 1780 King Est, Fleurimont</p>
<p>LES SALLES DE BAINS</p>  <p>Un Choix de Styles</p> <p>Denise Henri Propriétaire</p> <p>PLOMBERIE GILLES HENRI INC. 2670, rue King Est Fleurimont (Québec) J1H 5H2 Tél.: (819) 564-2660 Tél.: (819) 564-1139</p>	 <p>Municipalité de Fleurimont</p> <p>Julien Ducharme, maire</p> <p>565-9954</p>	 <p>ouvert 7 jours sur 7</p> <p>2551, rue King Est Fleurimont</p> <p>(819) 564-7080</p> <p>LE PALAIS DES FLEURS</p>	 <p>ROYALE</p> <p>1900, rue King Est Fleurimont 819/569-9393 VOS HÔTES Sylvie et Yvan Faucher</p>	<p>● Serres et Pépinières GAGNON inc.</p> <p>BOTANIX</p> <p>2480 King est Fleurimont Tél.: (819) 564-0044</p>

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

La MRC du Haut-Saint-François obtient le statut de zone désignée

par Yvon ROUSSEAU

EAST ANGUS — Le député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin, a annoncé officiellement hier, en conférence de presse, que le territoire de la MRC Haut-Saint-François venait d'obtenir le statut de zone désignée, dans le cadre du programme fédéral de développement des collectivités.

M. Gérin a indiqué que ce statut devrait entraîner une aide fédérale d'environ 5 millions \$ au développement économique du secteur. Cette contribution pourrait atteindre 10 millions \$, le tout dépendant du dynamisme manifesté par le milieu.

Le député a cité l'exemple de la région de Lac-Mégantic, où l'aide fédérale totalise déjà 4 millions \$ et devrait se rendre jusqu'à 7 ou 8 millions \$.

"Le coût moyen d'une zone désignée pour Ottawa est de 5 millions \$", a précisé M. Gérin.

Le député, dans un premier temps, évalue à 6,5 millions \$ l'engagement du gouvernement d'Ottawa vis-à-vis le territoire de la MRC, soit 5 millions \$ dans la collectivité désignée, 924,652 \$ au niveau du PDIR, 150,454 \$ relativement à l'article 38 et 491,985 \$ aux approvisionnements et services.

Participation du milieu

Alors qu'il s'adressait à quel-

ques centaines de personnes réunies à l'hôtel de ville d'East Angus, hier matin, M. Gérin a souligné que la caractéristique principale de ce nouveau programme vient du fait qu'il est administré par les gens du milieu, après analyse et définition des besoins par les intervenants économiques de la région.

"L'un des critères les plus importants pour décider de l'octroi d'un tel programme, c'est la capacité du milieu de se concerter et de se prendre en main", a poursuivi le député.

M. Gérin a souligné que la région a manifesté sa volonté de s'occuper de son développement économique, mais qu'il lui fallait les outils.

La moyenne annuelle peu élevée des salaires et l'exode des jeunes, ainsi qu'une population plus âgée que la moyenne ont compensé pour la difficulté à répondre aux deux critères de base du programme, soit un taux de chômage supérieur de 3 pour cent à la moyenne provinciale et les

dangers et difficultés découlant d'une situation mono-industrielle.

prochaines années, une analyse réaliste des possibilités de développement et de diversification de l'économie.

M. Wells Coates, préfet de la MRC, a indiqué que l'industrie touristique et le traitement des matières premières, forestières et agricoles recevront une plus grande attention.

Le comité sera formé des représentants des différents intervenants économiques de la région et il recevra l'approbation du ministre. "L'esprit qui règne dans la MRC devrait nous permettre de réaliser cette étape dans un temps record", a commenté M. Gérin.

Le comité pourra recommander une ou plusieurs options dans le but d'aider les travailleurs à créer leur propre entreprise, à acquérir de nouvelles compétences ou à aller chercher un emploi dans une autre région.

Il sera également possible de créer un centre d'aide capable d'assurer aide, conseils et capitaux aux petites entreprises, nouvelles ou déjà existantes. Le comité, selon le député, disposera d'une somme de plus de 1,5 \$ millions et pourra consentir des prêts, jusqu'à 75,000 \$ par entreprise.



Le député François Gérin

Un comité formé

Le député a annoncé une subvention de 200,000 \$ au Comité d'aide au développement des collectivités qui sera bientôt formé pour réaliser, au cours des deux

Le député Gérin très satisfait de la création du Journal communautaire

EAST ANGUS (YR) — Le député François Gérin se réjouit de la mise sur pied du Journal communautaire du Haut-Saint-François.

"Il faut se réjouir de la mise sur pied de ce mensuel et féliciter tous ces bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied, sans ménager énergies, temps, efforts et argent pour en faire un succès", de préciser M. Gérin.

"Ce moyen d'information est absolument nécessaire à la concertation dont nous avons besoin pour améliorer la situation économique du territoire de la MRC Haut-St-François", dit-il encore.

"Maintenant, de lancer le député, il s'agit d'en assurer la stabilité financière et de veiller à ce que son mandat soit réellement celui d'un moteur pour la sensibilisation des gens de la région aux problèmes touchant l'ensemble du territoire".

A son avis, il faudrait examiner très sérieusement la possibilité de convertir ce mensuel en hebdomadaire et modifier la structure financière, de sorte d'en garantir la rentabilité.

"La MRC du Haut-St-François est l'une des seules et probablement la seule au Québec à ne pas avoir son hebdo", de constater le député.

Et l'aéroport

Le député Gérin a également déclaré avoir été mis au courant

des efforts et des discussions en vue de régionaliser l'aéroport de Sherbrooke, situé dans la municipalité du Canton d'Eaton.

"Plusieurs démarches ont été faites dans le passé, rappelle-t-il, pour demander une participation financière des municipalités avoisinantes ou encore, pour assurer une liaison-passager vers Montréal ou vers Québec". "Ces démarches, a-t-il constaté, n'ont pas fait long feu, probablement parce que la vraie vocation de l'aéroport n'avait pas encore été trouvée".

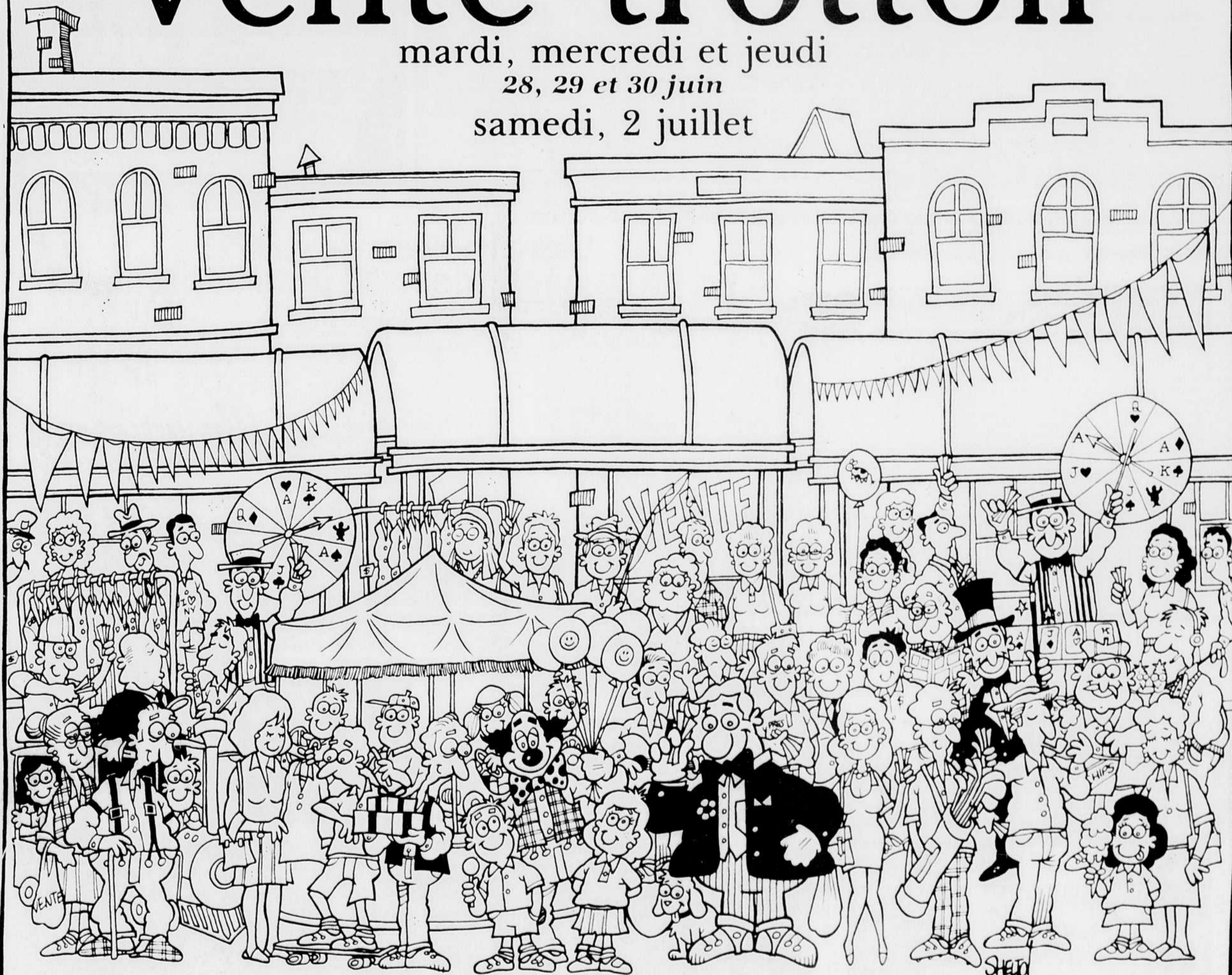
Le député de Mégantic-Compton-Stanstead souligne qu'aujourd'hui des intervenants de la MRC Haut-St-François proposent que cet aéroport serve de base au développement industriel de Haut-St-François et de la grande région de Sherbrooke.

La suggestion est à l'effet d'y mettre en place un parc industriel, qui constituerait un attrait considérable pour une multitude d'industries qui recherchent cet avantage. "Il s'agit d'un avantage que la municipalité d'Eaton et la MRC Haut-St-François sont seules à posséder en Estrie", dit-il encore.

"Je crois, de conclure M. Gérin, qu'il y a lieu de considérer ce projet comme la priorité numéro un dans l'avenir et d'entreprendre les recherches et les études nécessaires pour promouvoir la réalisation de cette magnifique idée".

vente trottoir

mardi, mercredi et jeudi
28, 29 et 30 juin
samedi, 2 juillet



tentez votre chance au jeu de roulette venez faire fructifier vos coupons

Grand tirage: samedi le 2 juillet. Prix: 5 BQ (40,000 BTU) accessoires compris

Animation sur place

Le samedi de 8h00 à 18h00 STATIONNEMENT GRATUIT à l'exception des stationnements à péage

J'aime ça!
l'action au centre-ville

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Le Carrefour 20-55, une affaire de 12,5 millions \$

par **Gérald PRINCE**
DRUMMONDVILLE — Le Carrefour 20-55 de Drummondville a fait d'une pierre deux coups hier: il a inauguré la première phase de construction de son grand complexe industriel et annoncé du même souffle le lancement de la deuxième phase de ce projet dont le coût global se situe autour de 12,5 millions \$.

Nous présentons une gamme sur un site de service de motel prestige, au carrefour industriel de haut de des autoroutes 20 et

55", a mentionné Me Daniel Beaulieu, l'un des principaux promoteurs du projet.

"Architecture d'avant-garde, service de location industrielle de très haute qualité à des prix compétitifs, le Carrefour 20-55 témoigne

du dynamisme industriel de la région de Drummondville, un exemple comme on n'en voit rarement au Québec", ajoute M. Benoit Laflamme, l'autre promoteur du projet.

La cérémonie, tenue en fin d'après-midi hier en présence

de l'autoroute 55 et le boulevard Lemire.

Présentement, la première partie est à peine terminée qu'elle est louée à 75 pour cent. On y retrouve une imprimerie industrielle, Flexographie Drummond, un fabricant de produits d'aération, Venmar,

une entreprise de messageries, Dicom, et la firme Arcotec. Lorsque le complexe sera terminé, il offrira plus de 305 000 pieds carrés d'espace en location. L'aspect le plus important du projet, c'est la visibilité de l'entreprise qui s'y implante sur

l'autoroute 20 et ultérieurement sur l'autoroute 55. C'est l'un des principaux arguments présentés par les promoteurs pour convaincre les industriels de s'y établir. L'architecture

originale est attribuable à l'architecte André Camirand.

La mairesse Francine Ruest-Juras a assuré les promoteurs qu'à moins d'imprévus ils pourront bénéficier pour la deuxième phase d'un con-

gé fiscal municipal de deux ans et demi, ce que MM. Beaulieu et Laflamme considèrent comme une part non négligeable de la ville dans la réalisation de leur projet.



L'inauguration d'une phase du Carrefour 20-55 et l'annonce de la deuxième phase a réuni les promoteurs, Daniel Beaulieu et Benoit Laflamme, la mairesse Francine Ruest-Ju-

tras, le représentant du député fédéral, Van Truong Tang, et Louise Rioux, représentante du député provincial Jean-Guy Saint-Roch.

(Photo La Tribune par Gérald Prince)

Un centre commercial à St-Charles

DRUMMONDVILLE (QP) — St-Charles, en banlieue de Drummondville, se dotera bientôt de son premier centre commercial. Place des cèdres.

Le complexe, qui sera construit en trois phases d'ici à la fin de l'année, au coût de 1,4 million \$, pourra recevoir 33 commerces dont une épicerie et une pharmacie.

Il sera érigé au coin de la rue Theroux et de la route 122, sur le site de l'ancienne salle de réception Le lac des cèdres, qui a été incendié le 27 février 1987. Les promoteurs en sont MM. Maurice Bahl, homme d'affaires, et Bernard P. Boudreau, maire de St-Charles. Ce dernier s'est abstenu de participer aux délibérations du conseil quand un changement

de zonage s'est avéré nécessaire pour la réalisation de ce projet, dans le but d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt. Le changement était d'ailleurs mineur: le terrain était zoné commercial pour salle de réception; il suffisait de le déclarer capable de recevoir des commerces de détail.

Pour M. Boudreau, ce projet donnera l'occasion aux résidents des municipalités voisines de St-Charles, comme St-Cyrille, d'avoir accès à un complexe commercial sans entrer dans le centre-ville de Drummondville.

Congédiement contesté par Paradis

par **Gérald PRINCE**
DRUMMONDVILLE — L'ex-directeur général de Drummondville, M. Jean-Jacques Paradis, a interjeté appel devant la Commission municipale du Québec de son congédiement, annoncé par le conseil de ville le 10 juin.

La procédure a été confirmée par Me André Denis, procureur de M. Paradis. L'audition de la cause se fera dans les locaux de la municipalité régionale de comté au milieu du mois d'août.

Me Denis soutient que, devant la faiblesse des arguments invoqués par la Ville pour congédier son directeur général, ce dernier n'avait pas d'autre choix, conformément à l'article 72 du code municipal, que d'interjeter appel. La cause sera entendue par deux commissaires et des témoins défileront pour donner leur version des événements.

"C'est à la Ville de faire la preuve qu'elle avait des raisons suffisantes pour congédier M. Paradis", lance Me Denis. A son avis, la tâche ne sera pas simple.

si même la Ville y parvient: "La Commission municipale a démontré dans le passé qu'elle a une opinion favorable en faveur des cadres supérieurs d'une ville quand ils sont congédiés peu de temps après un changement d'administration." Pour Me Denis, le conseil actuel, en place seulement depuis quelques mois, n'avait pas connu suffisamment bien M. Paradis pour prononcer un verdict de congédiement de cette ampleur.

D'autre part, en attendant ces procédures, la Ville vient de nommer M. Gérald Lapierre, actuel directeur des travaux publics, au poste de directeur général par intérim, sans préciser la durée de son mandat.

La Fête nationale au Colisée des Bois-Francis

VICTORIAVILLE (MC) — Une pléiade d'activités pour jeunes et moins jeunes est organisée au Colisée des Bois-Francis de Victoriaville, à l'occasion de la Fête nationale du 24 juin.

Il s'agit d'une toute nouvelle initiative d'un groupe d'individus et d'organismes réunis sous le nom de Regroupement pour l'organisation de la Fête nationale, un organisme sans but lucratif.

Après une messe spéciale à l'église St-Martyrs de Victoriaville à 8 h, les gens se déplacent vers le Colisée où des clowns maquilleront les petits. Des kiosques pourront être visités. Des concours suivront. Après un dîner communautaire, des activités de participation et de la musique seront offertes en après-midi.

La soirée sera rehaussée d'un discours patriotique et de plusieurs spectacles de la part d'artistes de la relève de la région des Bois-Francis.

NOUVEAU - NOUVEAU

Rôtisserie Chez Mario B.B.Q.

SPÉCIAL AU COMPTOIR 3.25\$

¼ de poulet (choix du chef)
 (Lundi au vendredi inclus)
STATIONNEMENT A L'ARRIERE

SPÉCIALITÉS:

Poulet B.B.Q.	LIVRAISON GRATUITE
Pizza - Steaks	
Poulet frit	
Côtes levées	821-4111

SALLE À MANGER - 180 PLACES
PRIX SPÉCIAUX POUR GROUPES

LE PLUS GROS POULET EN VILLE!
355, King est, Sherbrooke (Face à St-Vincent de Paul) 38119 X

NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU

huile de bain aromatique

NOUVEAU

pour les bains:
TOURBILLONS THÉRAPEUTIQUES ET CONVENTIONNELS

Adoucit, hydrate et aide efficacement à prévenir les démangeaisons de la peau, causées par les effets asséchants du savon, du chlore dans les piscines ou du chauffage hivernal. Ne fait pas de cerne autour du bain.

3 FORMULES:
 relaxante, stimulante et hydratante raffermissante.

Jacovin

COUPON-RABAIS 100

Valide jusqu'au 2 juillet 1988.

Echangeable à l'achat d'huile de bain Jacovin, chez les marchands suivants:

SHERBROOKE: • PHARMAPRIX • Carrefour de l'Estrie • CUMBERLAND 222, King O. • CUMBERLAND Galeries 4 Saisons • SALLES DE BAINS TRATSA 886 Wellington S.	ROCK FOREST: • J.M. GREGOIRE 4135, rue Lafontaine FLEURIMONT: • SALLES DE BAINS FALRO 2670 King est MAGOG: • CUMBERLAND 401 Principale O.
--	--

38087

LA MAISON DE LA SATISFACTION

VOUS FAIT UNE

OFFRE FORMIDABLE

Avec tout achat d'une voiture usagée,
OBTENEZ GRATUITEMENT VOS CHANGEMENTS D'HUILE

Et cela aussi longtemps que vous possédez la voiture.

N.B. Valide pour tous les véhicules 1984 -85-86-87 ou 88 livrés en juin.

Heures d'ouverture:
 du lundi au vendredi:
 9h. a.m. à 9h. p.m.
 samedi de 9h. a.m. à midi.

La maison de la satisfaction

DES AULNIERS

PONTIAC BUICK
 131 PRINCIPALE NORD, WINDSOR, QC
 (819) 845-2711

36541x

Votre maison grandit? Il y a un assureur de taille pour la protéger.

Nous sommes Wawanesa, compagnie mutuelle d'assurance fondée en 1896 au village de Wawanesa au Manitoba. Il y a 50 ans, nous vendions notre première police au Québec et, avec le temps, notre nom est devenu synonyme d'assurance.

Aujourd'hui, Wawanesa met à votre disposition des bureaux de vente à l'étendue du Québec, où des

représentants-conseils hors pair sont prêts à vous renseigner et à vous recommander la meilleure protection au meilleur prix.

Confiez votre assurance-habitation à un partenaire de taille. Wawanesa ou l'on vous offre aussi des modalités de paiement qui permettent de régler le montant de la prime en 1, 2 ou 3 versements. Combien? C'est vous qui le décidez, à chaque relevé. Il s'agit d'un

système flexible, peu onéreux et que vous contrôlez.

Appelez le représentant-conseil Wawanesa du bureau qui vous est le plus pratique et dès ce jour-là, vous aurez l'esprit tranquille.

Wawanesa

On est de taille pour vous protéger.



BUREAUX WAWANESA AU QUÉBEC: BAIE-COMEAU • CHARLESBOURG • CHATEAUGUAY • CHICOUTIMI • DRUMMONDVILLE • GRANBY • HULL • JOLIETTE • L'AVEL • MONTRÉAL • QUÉBEC • REPENTIGNY • ROUYN-NORANDA • STE-FOY • STE-EUSTACHE • ST-HYACINTHE • ST-JEAN • ST-JÉRÔME • SEPT-ÎLES • SHERBROOKE • TROIS-RIVIÈRES • VALLEYFIELD • VICTORIAVILLE

SHERBROOKE: 2680, rue King Ouest J1L 1C5 Tél.: 569-9889⁽¹⁾

DRUMMONDVILLE:
 1125, boul. St-Joseph J2C 2C8
 Tél.: 472-6165⁽¹⁾

GRANBY:
 25, rue Authier J2G 7X1
 Tél.: 378-7171⁽²⁾

VICTORIAVILLE / ARTHABASKA:
 555, boul. des Bois-Francis Sud,
 Suite 40 G6P 5X6
 Tél.: 357-2211⁽²⁾

(1) Ouverts de 9 h à 17 h 30. Le jeudi jusqu'à 21 h. (2) Ouverts de 9 h 30 à 17 h 30. Le jeudi jusqu'à 21 h.

RÉGIONAL

Bicyclette Universelle aurait pu demander l'aide de Québec

— Saint-Roch

par **Gérald PRINCE**

DRUMMONDVILLE — Le député de Drummond à l'Assemblée nationale, M. Jean-Guy Saint-Roch, reproche à Bicyclette Universelle d'avoir annoncé publiquement la fermeture de son usine sans avoir auparavant demandé de l'aide au gouvernement du Québec, en particulier au ministre de l'Industrie et du Commerce.

"Nous apprenons la nouvelle à 11 h 59. Sans ça, nous aurions pu étudier la possibilité de trouver un moyen de diversifier la production ou d'envisager, avec les dirigeants de la compagnie, une alternative pour impliquer la base", de lancer le député.

"On nous a toujours vanté la qualité des employés de Bicyclettes Universelles. C'est certain qu'une solution aurait pu être trouvée avec les dirigeants pour la poursuite des opérations", a-t-il ajouté: "Cela aurait été de bonne guerre que des employeurs consciencieux aient impliqué le député de Drummond et le gouvernement du Québec dans une telle prise de décision, longtemps d'avance, pour éviter d'en arriver avec une échéance pratiquement sans autre issue que la fermeture".

Disant déplorer l'attitude de la compagnie, M. Saint-Roch, certain que la décision n'a pas été prise récemment mais depuis longtemps, estime que l'aide gouvernementale, comme par exemple, un prêt avantageux, aurait pu maintenir l'entreprise et les emplois.

De son côté, M. Pierre Dagenais, commissaire industriel de Drummondville, fait de ce dossier sa priorité pour les six prochains mois pour tenter de sauver l'entreprise de la fermeture. Si c'est impossible, il verra à rechercher un acquéreur pour cette bâtisse de 120,000 pieds carrés. Il note que la demande pour ce genre d'édifices est élevée et que, advenant la fermeture, elle ne devrait pas rester vide longtemps. Tout en déplorant cette fermeture, M. Dagenais remarque que les 312 emplois perdus constituent moins de 3 pour cent de la main-d'oeuvre industrielle de Drummondville, ce qui ne peut pas être qualifié de catastrophe pour l'économie locale.



Jean-Guy Saint-Roch

Remarquant que cette entreprise emploie à 75 pour cent une main-d'oeuvre féminine, il soutient que la compagnie aurait dû, dès 1983, rationaliser ses opérations en changeant son produit vers du haut de gamme ou au moins vers un produit de qualité supérieure à ce qu'elle fait présentement, pour tenir compte des goûts et des besoins futurs des clients.

Ancienneté des cols bleus: le bref d'évocation entendu

par **Pierre SÉVIGNY**

THETFORD MINES — L'audition du bref d'évocation en Cour supérieure du district judiciaire de Québec au sujet du dossier de l'ancienneté globale des employés à l'heure de la société en commandite LAB Chrysofile, de Thetford Mines, est maintenant terminée.

C'est la CSN qui avait déposé ce bref d'évocation dans le but de faire casser la décision du juge Gilles Plante, du Tribunal du travail, qui refuse de reconnaître la pertinence de regrouper les syndicats miniers en une seule entité et ce, même s'il reconnaît la fusion des compagnies depuis le 1er juillet 1986.

Selon le procureur de la CSN, Me Marius Ménard, le juge Plante a basé sa décision à partir de l'interprétation du libellé des certificats d'accréditation sans pour autant avoir eu une preuve sur la portée intentionnelle de ces certificats. Me Ménard est également revenu à la charge pour tenter de démontrer que la fusion s'est effectuée, dans les faits, à partir de l'automne 1985. La CSN prétend encore que la fusion des compagnies devrait entraîner un regroupement des syn-

dicats concernés.

Pour sa part, Me Marcel Rivest, représentant des Métallos, a soutenu que le juge n'avait pas outrepassé sa juridiction pour interpréter l'article 45 du Code du travail. Il affirme également que le juge n'a pas erré en droit en favorisant le maintien des accréditations syndicales actuelles.

Quant au procureur de la société en commandite LAB Chrysofile, son intervention fut très brève en précisant qu'il se plierait à la future décision. Le juge Claude Jourdain a pris la cause en délibéré.

Les représentants syndicaux de la CSN et des Métallos se disent satisfaits du déroulement de l'audition et des interventions de leur procureur respectif tout en faisant preuve d'un certain optimisme quant à la teneur du jugement.

Le kiosque touristique ouvert lundi

ARTHABASKA (MC) — Le kiosque d'information touristique installé à la sortie d'Arthabaska, le long de la route 116, accueillera les touristes à compter du 27 juin.

Trois préposées à l'accueil, Nancy Gilbert, Nancy Blouin et France Dumont, ont été embauchées et assureront successivement une présence à tous les jours, de 8 h 30 à 18 h 30, jusqu'au 4 septembre.

Les promoteurs de sites touristiques ou d'accueil de la région peuvent envoyer à la Chambre de commerce des Bois-Francs des dépliants d'information, qui seront remis aux visiteurs. La Chambre assume la responsabilité de l'opération du kiosque.

encore mieux!
avec son **double**
7.19

jusqu'au 4 juillet 88

BURGER KING

TM OF M.C. DE BURGER KING CORP. 1988

10 minutes de Golf et vous voilà Pro.



Si vous avez des doutes, venez vite chez le concessionnaire Volkswagen.

On vous amènera sur le terrain... et vous passerez aussitôt de la théorie à la pratique.

Au volant de la Golf de votre choix N'importe quelle Golf deux portes, trois portes, cinq portes. Avec capote. Sans capote. À 16 soupapes. Ou moins. À bord d'une Golf, vous redécou-

vrez les joies du volant. Dix minutes de Golf et vous voilà Pro. Pour cela, venez vite chez le concessionnaire Volkswagen.



Golf

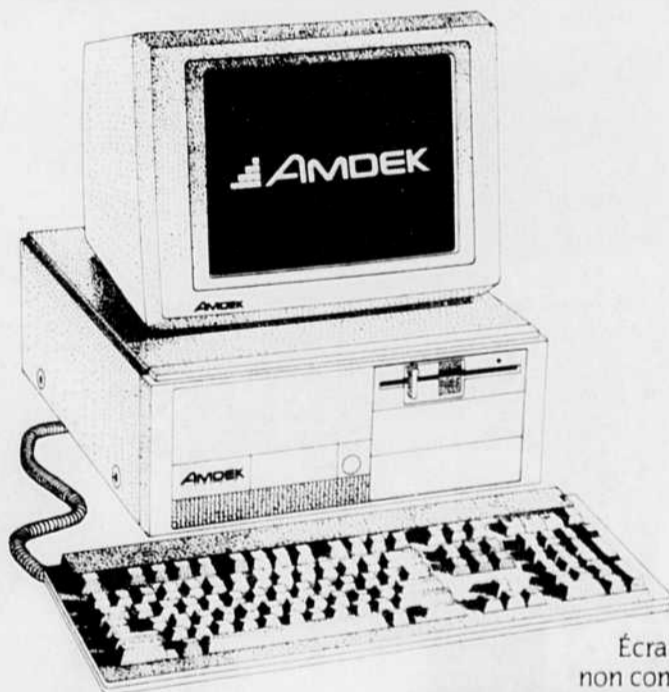
Sherbrooke Automobile Inc.

2959 King ouest, Sherbrooke/569-9111

N. 57019

Voici une occasion à ne pas manquer!

Vous avez jusqu'au 30 juin pour profiter des aubaines formidables que vous offre ComputerLand à l'achat de deux excellents ordinateurs.



Écran non compris

999\$

Amdek System/88

D'une compacité remarquable, le System/88[™] occupe peu d'espace sur la table de travail et pourtant, il fournit une performance de deux fois supérieure à celle de la plupart des appareils PC/XT.

Le System/88[™] est d'une puissance inégalée pour le traitement de texte, les chiffriers et bien d'autres applications commerciales. Le System/88[™] a aussi été conçu de façon à anticiper vos besoins. Offrant sept fentes d'extension et la possibilité d'intégrer un disque rigide, le System/88[™] est sans contredit le système de l'avenir.

Mémoire vive de 640 Ko, micro-processeur 8088-1 de 10 MHz, horloge de temps réel, prises de connexion en série/parallèle, MS-DOS[™] 3.2, GW-BASIC[™] et clavier évolué sont parmi les caractéristiques normalisées du System/88[™]. Naturellement, le System/88[™] est protégé par une garantie d'un an.



1999\$

Macintosh Plus

Le Macintosh[™] Plus fixe la norme de la technologie appliquée aux affaires. Sa puissance de traitement satisfait jusqu'au plus intransigeant des utilisateurs, sans toutefois exiger de lui une grande expérience de l'informatique.

S'il vous faut un ordinateur "tout usage" qui s'acquittera à merveille de vos fonctions d'édition, de traitement de texte et de calcul de chiffrier, parmi tant d'autres, le Macintosh[™] Plus vous épatera à coup sûr, surtout si vous n'avez pas beaucoup de temps à consacrer à son apprentissage.

Le Macintosh[™] Plus incorpore une mémoire d'un méga-octet, une unité de disquette à double face de 800 Ko et un écran anti-éblouissement à haute résolution.

Le Macintosh[™] Plus est aussi protégé par une garantie d'un an.

ComputerLand

Quand il vous faut des réponses rapides.

Sherbrooke
2524 Rue King Ouest 564-1534

Ces produits ont été étudiés et approuvés par ComputerLand quant à la supériorité de leur rendement et de leur valeur. Ils sont entièrement couverts par les services après-vente de ComputerLand, notamment l'assistance téléphonique à l'échelle nationale, l'entretien, la formation, la liaison en réseau et bien davantage.

Amdek est une marque déposée d'Amdek Corporation. Amdek System 88 est une marque de commerce d'Amdek Corporation. MS-DOS et GW-BASIC sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Macintosh est une marque déposée d'Apple Computer, Inc.

38143

Sommet de la région 04: Québec offrira 2 sièges à Ottawa

TROIS-RIVIERES (PC) — Le gouvernement du Québec a l'intention d'inviter le gouvernement fédéral à s'associer à la démarche des conférences socio-économiques régionales en lui permettant d'occuper deux sièges à la table de concertation des sommets économiques régionaux.

"J'ai toujours dit que dans la mesure où le gouvernement fédéral était prêt à participer financièrement à la réalisation des projets qui seront acceptés aux sommets socio-économiques, il serait le bienvenu," a déclaré hier soir le ministre des Transports du Québec et responsable de l'OPDQ et des sommets économiques, M. Marc-Yvan Côté, à l'issue d'une rencontre avec les membres du comité d'orientation de la Conférence socio-économique de la région 04.

"Je suis prêt, en ce qui me concerne, à réouvrir des sièges pour le gouvernement fédéral et à faire modifier le décret du 23 juillet

1986", décret qui excluait toute représentation active du gouvernement fédéral.

Le ministre Côté, qui vient de ratifier une entente-cadre de 970 millions avec le gouvernement fédéral, dont 820 millions seront affectés précisément au développement économique des régions du Québec, a indiqué qu'il se proposait d'accorder deux sièges au gouvernement fédéral en vue du sommet économique de la région 04, qui aura lieu au printemps 1989.

"Je veux que l'un de ces deux sièges soit occupé par un ministre, et dans ce sens je vais lancer

une invitation au ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Robert De Cotret", a-t-il dit.

Le ministre n'a pas voulu donner de précision sur l'ampleur des engagements financiers que prendra son gouvernement avec le prochain sommet, mais il a donné des assurances. "Dans la mesure où le milieu est prêt à investir 25 pour cent des coûts d'un projet, on peut établir qu'il s'agit là d'un plancher à partir duquel les discussions sont ouvertes. Mais d'autre part il faut aussi pouvoir tenir compte des capacités du milieu d'où origine un projet. De sorte qu'il n'y a pas vraiment de base stricte."

"Les résultats du sommet et l'entente qui interviendra entre la région et le gouvernement seront à la mesure des volontés de

la région. En Abitibi-Témiscamingue l'entente a été de l'ordre de 180 millions, et en Montérégie, de 80 millions. Cela peut donc varier d'une région à une autre."

"Il faut, a-t-il repris, que l'équité et l'équilibre s'établissent dans la région. Nous n'avons pas l'intention de faire le tri dans les projets qui seront présentés.

C'est au milieu de décider de ce qu'il veut."

Cependant, le gouvernement n'arrivera pas les mains vides. A la différence de la première génération des sommets économiques où les projets, après avoir été acceptés au sommet, étaient plaidés au Conseil du trésor par les ministres responsables, cette fois-ci les crédits auront déjà fait

l'objet d'une approbation du Conseil du trésor.

Quant aux délimitations de la région 04, qui sont régulièrement remises en question, le ministre Côté a été très catégorique: "C'est pour moi une question réglée de façon définitive, finale. La région va demeurer ce qu'elle est, et il n'y aura pas de division entre le nord et le sud."

Le Centre d'aide aux entreprises affiche une performance sans précédent

THETFORD MINES (PS) — En raison de l'essor économique de la région de Thetford Mines qui se poursuit toujours, le Centre d'aide aux entreprises (CAE) de Thetford Mines affiche une performance sans précédent, ce qui a incité les autorités du ministère d'Etat à l'Emploi et à l'Immigration du Canada à verser un montant additionnel de 150,000 \$ au fonds de subvention destiné aux entreprises.

Cette aide supplémentaire porte à 500,000 \$ le fonds disponible pour l'année financière devant se terminer le 31 août prochain. Or, jusqu'à présent, la direction locale du CAE a autorisé 15 dossiers pour un engagement de l'ordre de 640,000 \$. Une autre demande d'aide financière a donc été adressée au gouvernement fédéral et le directeur général du CAE, Roger Roy, se dit confiant d'obtenir une réponse positive au cours des prochaines semaines.

Surtout, selon lui, que la concrétisation des 15 projets va entraîner des retombées économiques positives dans le milieu. A cet effet, M. Roy précise que ces 15 projets vont générer des investissements globaux de 19,612,000 \$ tout en favorisant le maintien de 215 emplois et la création de 166 autres.

L'implication du CAE dans ces projets s'effectue à 90 pour cent sous forme de prêts et à 10 pour cent par l'achat de capital-actions. Sa participation monétaire ne dépasse jamais 75,000 \$ par

dossiers et les prêts sont consentis au taux préférentiel des institutions bancaires plus un pour cent.

Le CAE de Thetford Mines, qui a remplacé la Société CLE à l'automne dernier, en est à sa quatrième année. Il offre aussi des services de conseillers et un soutien technique aux résidents de

la collectivité afin de les aider à démarrer de nouvelles entreprises et pour permettre à celles déjà en opération de prendre de l'expansion. Le personnel du Centre travaille également à la recherche, l'établissement de plans d'action et l'identification de secteurs possibles de croissance.

Aide financière réclamée du gouvernement

EAST BROUGHTON — Soutenant que l'avenir de leurs emplois est sérieusement compromis, plusieurs travailleuses de la firme Confection E.B. d'East Broughton ont rencontré hier le député de Frontenac à l'Assemblée nationale, Roger Lefebvre, dans le but de l'inviter à faire toutes les démarches et pressions nécessaires auprès des autorités de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) pour obtenir une aide financière.

Cette entreprise manufacturière se spécialise dans la fabrication de pantalons en denim et embauche actuellement quelque 80 personnes. Ce sont les frères André et Bernard Beaudoin qui se sont portés acquéreur des installations de la firme Standard Knickerbocker qui avait fermé ses portes à l'automne 1986. Les opérations ont repris en janvier 1987 mais la nouvelle administration a accusé une importante perte financière au cours de sa première année.

Un plan de redressement, prévoyant l'acquisition de nouveaux équipements plus performants et l'amélioration du fonds de roulement, nécessiterait des déboursés de l'ordre de 500,000 \$. Une demande de subvention de 175,000 \$ a donc été acheminée à l'OPDQ qui l'aurait refusée à deux reprises, ne croyant pas en la rentabilité du projet.

Mais, de nouveaux développements ont incité les dirigeants à reformuler une autre demande. Ainsi, les propriétaires ont injecté une nouvelle mise de fonds de 100,000 \$ alors que les employées se sont engagées à investir 25,000 \$ dans l'entreprise. En outre, des intervenants économiques du milieu ont accepté de s'impliquer, soit le Centre d'aide aux entreprises, le Fonds de développement industriel et la Corporation Desjardins de développement de la région de l'Amiante.

Lors de leur rencontre avec le député Lefebvre, les travailleuses de l'entreprise ont clairement laissé entendre qu'elles perdraient leurs emplois si l'OPDQ ne modifie pas ses intentions. Le temps presse car le dossier doit franchir une étape importante au cours de la prochaine semaine.

Se disant conscient de l'importance de ce dossier, M. Lefebvre a proposé la tenue d'une réunion regroupant des représentants de toutes les parties impliquées de même que les autorités municipales concernées afin d'évaluer les forces et faiblesses du projet avant l'étude du dossier par les fonctionnaires.

Si le projet se concrétise, il maintiendra non seulement 80 emplois mais en créera possiblement une dizaine d'autres du fait que l'entreprise pourra alors diversifier sa production, notamment en confectionnant des vêtements en coton ouaté.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

MAGASIN À RAYONS RECHERCHE ASSISTANT GÉRANT POUR CENTRE DE L'AUTO

FONCTIONS:

- service à la clientèle
- supervision
- vente de pièces automobile.

QUALIFICATIONS:

être honnête, avoir des connaissances en automobile, avoir le sens de l'organisation, facilité de communication.

Faire parvenir votre curriculum vitae à

Casier 90, La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke, QC, J1K 2X8. 39054

La STATION TOURISTIQUE BROMONT est présentement à la recherche d'un:

MENUISIER

Sous la responsabilité de la direction des opérations montagne, le candidat assure les travaux reliés à la réparation, à la modification, à l'installation, à la relocalisation et à l'entretien préventif des bâtiments et immobilisations de la station.

Le candidat possède une formation en menuiserie ainsi qu'une expérience pertinente aux exigences de la fonction.

Les candidats intéressés peuvent communiquer avec RICHARD CHARRON au (514) 634-2200, poste 2016 ou faire parvenir leur C.V. à l'adresse suivante:

SERVICE DU PERSONNEL STATION TOURISTIQUE BROMONT C.P. 29, BROMONT, (QUÉBEC) JOE 1LO

57124

Zellers

Magasiner ailleurs n'a aucun sens

DOUBLE



POINTS

SUR TOUS VOS ACHATS*

LE SAMEDI 25 JUIN SEULEMENT

UN ÉVÉNEMENT TRÈS SPÉCIAL!

Samedi seulement, gagnez des DOUBLE POINTS DU CLUB Z sur tous vos achats* chez Zellers! 200 points pour chaque dollar que vous dépensez!

Carrefour de l'Estrie

Les Galeries Quatre Saisons

Les Galeries Orford, Magog






38062

A Lac-Mégantic

Départ imminent du trésorier Gagnon?

par Richard VIGNEAULT

LAC-MÉGANTIC — Le trésorier de la Ville de Lac-Mégantic, Jean-Yves Gagnon, quitterait prochainement ses fonctions.

C'est ce qu'a appris La Tribune de source fiable, confirmant ainsi les rumeurs qui persistaient depuis quelques jours sur le départ éventuel du trésorier qui a fait récemment l'objet d'une enquête de la Commission des droits de la personne.

Il appert que le contrat de travail de M. Gagnon ne serait pas renouvelé et que ce dernier réorienterait sa carrière au cours des prochains mois. A la dernière séance du conseil, interrogé sur les rumeurs, le maire Jean-Guy

Cloutier s'est borné à dire que des négociations étaient en cours avec le trésorier.

Selon des informations obtenues de bonne source, les négociations ont été entreprises jeudi dernier par la Ville qui aurait invité son trésorier à remettre sa démission. Il a été impossible de savoir avec certitude s'il s'agirait d'un départ volontaire du haut fonctionnaire. On ignore également la date exacte à laquelle il quitterait son poste.

Arbitre nécessaire à Asbestos

ASBESTOS (HR) — Pour la troisième fois au cours des 20 dernières années, un arbitre désigné par le ministère du Travail devra intervenir pour régler le différend opposant Asbestos et ses policiers pour le renouvellement de leur convention collective échue depuis le 31 décembre 1987.

Cette fois, il n'aura suffi que de trois séances de négociations pour que la Ville en arrive à la conclusion qu'elle ne pourrait s'entendre avec les policiers sans l'intervention d'un arbitre.

Le Syndicat des policiers d'Asbestos demande la parité salariale, accordée récemment par un arbitre, avec les policiers d'Arthabaska et de Plessisville.

Une telle entente obligerait Asbestos à hausser le salaire hebdomadaire de base de ses policiers de 698 \$ à 743 \$ la première année du contrat de deux ans recherché par le Syndicat.

Le maire André Bachand a vivement dénoncé la position du Syndicat en qualifiant ses demandes salariales d'absurdes par rapport à ce que les autres employés municipaux ont obtenu lors de leurs dernières négociations.

Il a dit espérer que les négocia-

tions pourront se poursuivre avant l'intervention de l'arbitre, cet automne, mais il n'est pas question que ça soit la Ville qui fasse les premiers pas, a-t-il précisé.

Le vice-président du Syndicat des policiers d'Asbestos, Raymond Gouin, a confirmé que les membres du corps policier ont demandé unanimement à leur exécutif syndical de rien changer à leurs demandes salariales.

D'autre part, la Ville d'Asbestos a la ferme intention de présenter à la Commission de police du Québec un nouvel horaire de travail prévoyant l'abolition d'un poste à temps plein. Elle veut implanter le système d'un policier par auto-patrouille de 8 h à 19 h à tous les jours de la semaine. Présentement, ce système est appliqué avec des variantes du lundi au mercredi.

L'état précaire des finances de la Ville, confirmé par un surplus budgétaire non affecté qui fond comme neige au printemps, serait à l'origine de cette requête.

Pour sa part, M. Gouin a affirmé que le Syndicat présentera un mémoire à la Commission pour s'opposer à la suppression d'un poste.

Récupération du papier journal à Ascot et Fleurimont

par Nathalie ROY
SHERBROOKE — Huit nouveaux conteneurs servant à la récupération du papier journal ont été installés à Fleurimont et au Canton d'Ascot par Éco-Ressources.

L'implantation de ces points de dépôt s'ajoute à celle déjà faite à Sherbrooke et Rock Forest. A Sherbrooke, 21 points de dépôts ont été installés par les années passées et huit conteneurs sont utilisés par la population forestoise.

Éco-Ressources récupère environ 40 tonnes de papier journal mensuellement, par le biais des 21 conteneurs installés à Sherbrooke. "Nous inaugurons la récupération du papier journal à Fleurimont et au Canton d'Ascot, et ce à l'aide de six conteneurs à Fleurimont et de deux au Canton d'Ascot", a révélé la responsable de ce projet, Thérèse Fournier.

L'entente sur les loisirs trop chère pour St-François-Xavier

par Claude Corriveau
WINDSOR — L'entente intermunicipale sur les loisirs qui regroupe les municipalités de Windsor, Greenlay, Canton de Windsor et St-François-Xavier pourrait être amputée d'un élément à compter de l'an prochain.

Les autorités municipales de St-François-Xavier viennent en effet de signifier à la Ville de Windsor qu'elles désiraient mettre un terme à cette entente.

"C'est certain que nous ne renouvelerons pas cette entente dans les mêmes conditions. Notre conseil municipal a résolu de mettre fin à cette entente mais il est clair qu'elle pourrait être reconduite dans d'autres conditions. Il est toujours possible de négocier mais les coûts actuels sont

trop élevés pour nos besoins et l'utilisation de nos contribuables aux activités récréatives à Windsor", notait le maire de St-François-Xavier, Alain Bergeron.

De son côté, le directeur des services récréatifs de la Ville de Windsor, Denis Pélouquin, regrette la position de cette municipalité. Il se dit ouvert à la négociation.

"C'est dommage parce que plusieurs citoyens de St-François-Xavier pouvaient bénéficier de nos services.

Les conteneurs sont situés dans des endroits fréquentés par la population tels, entre autres, les dépanneurs et les garages.

Ce nouveau réseau est implanté en collaboration avec huit organismes de ces deux municipalités. Le hockey mineur Lenn-Ascot et celui de Fleurimont, la ligue de balle molle donnée du Canton d'Ascot, le club de judo To-Hakukan, la 27e troupe scout de Fleurimont, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Fleurimont, le Centre communautaire de Fleurimont et le Centre d'inspection et de prévention de l'automobile de l'Estrie participent au projet.

Ces organismes recevront 50 pour cent des bénéfices et Éco-ressources empochera le reste. Recyclage Orford nous donnera 20 \$ pour chaque tonne de pa-

pier journal que nous lui remettrons. Pour les journaux qui viennent de Sherbrooke, la compagnie nous donne 42 \$ la tonne mais c'est la Ville de Sherbrooke qui fournit les conteneurs alors qu'à Fleurimont et au Canton d'Ascot ils sont fournis par la compagnie. C'est aussi la compagnie qui s'occupe du levage des conteneurs et elle déduit ces frais", explique Thérèse Fournier.

L'organisme sans but lucratif couvrira ainsi les dépenses effectuées pour la publicité sur ce nouveau réseau.

L'organisme sans but lucratif couvrira ainsi les dépenses effectuées pour la publicité sur ce nouveau réseau.

Les membres d'Éco-Ressources se disent très heureux de la décision du conseil municipal de Sherbrooke de faire démarrer le projet pilote de cueillette sélective à Sherbrooke.

Cette collecte simultanée des déchets domestiques touchera 500 foyers du quartier ouest de Sherbrooke. Elle commencera en septembre pour se poursuivre pendant six mois.

Pour Éco-ressources qui revendique l'implantation d'une cueillette sélective à Sherbrooke depuis des années, cette décision constitue un grand pas en avant, mentionne la responsable.

MISE AU POINT

Dans la circulaire Sears insérée dans La Tribune du 20 juin, veuillez noter que la promotion "Bonne Nouvelle", à la page 24, pour les ventilateurs oscillants a connu un tel succès en raison de la vague de chaleur, que toutes les quantités disponibles ont été vendues beaucoup plus rapidement que prévu. Par conséquent, nous ne sommes plus en mesure d'honorer toutes les commandes qui pourraient nous être passées.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous présentons nos excuses.

SEARS

MISE AU POINT

Dans la circulaire "35e Anniversaire de Sears", insérée dans La Tribune du 20 juin, veuillez prendre note qu'à la page 9, l'illustration des ventilateurs de plafond est inexacte et que les modèles gris et vert menthe ne sont pas disponibles.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

LOUEZ DE TOUT
569-9548
LOCATION MARTINEAU
Dépositaire: tendresse Honds
2456, rue King ouest
353-3185

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel. Weedon
LAC-MÉGANTIC — RICHMOND
— ASBESTOS, composez 0 et demandez Zenith 5-3060
A TOUT HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT



OUVERT LE DIMANCHE de 16h à 22h

DIMANCHE SUPER TABLE D'HÔTE

DIM. LUN. MAR. MER. (Soir seulement)

FONDUE CHINOISE 695 A VOLONTÉ.....

SPÉCIAUX DE JUIN

ENTRÉE: Salade César maison
Asperges blanches et vertes marinées
L'excellent filet de truite fumée
Le coulant de Homard

- 1-Langoustines à l'ail
- 2-Rosbif au jus
- 3-Tournedos, grenouilles
- 4-Brochette de filet mignon au poivre
- 5-Duo crevettes et langoustines
- 6-Le "savoureux" steak du chef
- 7-Homard bouilli ou grillé
- 8-Tournedos, langoustines
- 9-Tournedos, crevettes
- 10-Homard et filet mignon
- 11-Homard et pattes de crabes

Festival du homard
835 Conseil, Sherbrooke
Salle disponible pour réceptions, banquets et parties
VISA ET MASTER CARD ACCEPTÉES
Réservations: 565-0911
La Brasserie qui s'occupe de vous
Pat Patrigani, copropriétaire

Très agréables. Offertes en tout temps. Tranquillité garantie. Conviennent à tous les styles. Équipements sophistiqués. Pour renseignements, passer à la Téléboutique Bell ou appeler le Service à la clientèle.

TROIS PIÈCES À LOUER



Signature Solo Harmonie

Prochainement, avec les beaux jours, des milliers de gens vont déménager. Et c'est peut-être votre cas. Comme eux, vous allez sans doute reconsidérer vos équipements téléphoniques. Rappelez-vous cependant qu'en louant ces appareils de Bell Canada, vous optez pour le style, la fiabilité technique, l'efficacité du service Touch-Tone^{MC} et l'entretien gratuit... donc pour la tranquillité d'esprit. De plus, ces trois appareils sont fabriqués au Canada par Northern Telecom Limitée. Passez sans tarder à la Téléboutique Bell ou appelez le Service à la clientèle.

Nouvelle offre: deux ensembles d'appareils à tarif réduit
Louez un Signature et un Solo et payez seulement 7,30\$ par mois pour les deux appareils.
Louez un Harmonie, un Solo et un Signature et payez seulement 9,30\$ par mois pour les trois appareils.

NOTA: Les frais de service couverts s'appliquent. Le tarif mensuel du service Touch-Tone est de 2,55\$. Le tarif mensuel des appareils est le suivant: Harmonie 2,15\$, Signature 1,01\$, Solo 1,25\$. Les abonnés qui louent déjà l'un ou l'autre ensemble d'appareils bénéficient automatiquement de l'offre à compter du 10 mai 1988. Harmonie, Signature et Solo sont des marques de commerce de Northern Telecom Limitée.

Des millions de locataires heureux

Bell

QUÉBEC

Loi pour empêcher une grève des ambulanciers

par Suzanne DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement a ajourné la session hier en votant rapidement une loi pour assujettir les ambulanciers à la loi-matras 160, qui force le retour au travail de grévistes dans le secteur de la santé.

Le gouvernement agit ainsi pour prévenir une grève illégale de la part des ambulanciers, déçus par la non-adoption du projet de loi 34 sur la réforme du transport ambulancier.

"C'est de notre devoir le plus élémentaire de protéger la santé de la population. Nous avons décidé d'être prudent et d'adopter la loi 46, en espérant que nous n'aurons pas à l'appliquer", a dit hier le premier ministre Bourassa en conférence de presse.

Mais déjà, hier après-midi, le président du syndicat des techniciens ambulanciers Mario Cotton indiquait qu'il n'accordait pas beaucoup d'importance à la loi-matras.

"Je comprends l'attitude du gouvernement mais cette loi ne change en rien notre stratégie", a-t-il déclaré à la Presse canadienne.

Les ambulanciers continueront d'effectuer des moyens de pression pour manifester contre la non-adoption de la loi 34, a poursuivi M. Cotton.

Ces moyens de pressions pourraient débuter lundi prochain, à la suite d'assemblées générales tenues par les syndicats. Parmi les moyens envisagés, M. Cotton a mentionné la retenue de formulaires de paiement pour les propriétaires.

M. Cotton assure que les ambulanciers ne feront pas de dé-

brayage, mais il convient que les pressions administratives pourraient avoir pour effet de réduire les services.

"Si les propriétaires d'ambulances décident de congédier ou de suspendre les ambulanciers à cause des moyens de pression administratifs, il y aura une réduction des services, mais ce sera la faute des propriétaires", lance-t-il.

Le chef syndical a réitéré hier que la réduction des services de

lundi avait été causée par les propriétaires d'ambulances. "Il y avait 600 gars disponibles pour remplacer les autres qui sont allés

manifestar à Québec. Les propriétaires ne les ont pas rappelés".

Quoiqu'il en soit, la loi votée hier touche autant les propriétaires que les ambulanciers.

Elle prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à \$100 pour les syndiqués, à \$25,000 pour les leaders syndicaux et à \$100,000 pour les organisations syndicales. Elle prévoit également la retenue des salaires et le retrait de deux

ans d'ancienneté pour les grévistes.

Loi 34

Les ambulanciers sont furieux contre la non-adoption de la loi 34, confirmée hier. En venant à Québec lundi, ils avaient espéré faire accélérer son adoption, mais leur tactique - qui s'est traduite par une réduction des services à Montréal et dans certaines régions - a eu l'effet contraire.

Les parlementaires ont ajourné leur séance en commission jusqu'au lendemain.

Malgré des amendements proposés par le ministre responsable Robert Dutil et par le chef de l'Opposition, les deux partis sont restés incapables de s'entendre.

L'adoption de la loi qui vise la réforme du transport ambulancier, est donc remise à l'automne. L'étude du projet de loi en commission parlementaire pourrait cependant reprendre dès le mois d'août, a fait savoir le ministre Dutil.

Quant à la réforme qui englobe le projet de loi, certains aspects importants ne seront pas retardés, malgré la non-adoption du projet de loi.

Il en est ainsi du programme de formation, qui suivra son cours, et des ententes sur la stabilité de l'emploi en région.

Hier M. Cotton a promis qu'il continuerait la lutte pour l'adoption du projet de loi. Il accuse le chef de l'Opposition Guy Chevrette d'avoir délibérément bloqué cette loi et il lui promet une campagne de salissage. "Les gens vont savoir qui est Guy Chevrette", promet-il.

Hier, ce dernier refusait de dire que son parti a délibérément provoqué la non-adoption du projet de loi.



Robert Bourassa

Assurance-médicaments à paiement direct pour les ouvriers de la construction

MONTREAL (PC) — Quelque 85,000 travailleurs de la construction bénéficieront à compter du 1er juillet d'un régime d'assurance-médicaments à paiement direct.

Une entente en ce sens a été signée, hier, entre la Commission de la construction du Québec (CCQ) et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires.

En vertu de cette entente, le travailleur assure pourra obtenir les médicaments qui lui sont prescrits, à lui ou aux membres de sa famille, sur présentation de la carte Médic-construction dans l'une ou l'autre des 1,400 pharmacies membres de l'AQPP. Il

devra payer une franchise de 1 \$ par médicament plus 10 pour cent du solde de son achat.

Ces travailleurs devaient auparavant défrayer le coût total du médicament, conserver leurs reçus, remplir un formulaire de demande de remboursement et attendre un chèque de l'assureur.

La création de ce régime résulte de la décision de la CCQ de procéder à l'autogestion d'une partie des régimes d'assurance de l'industrie de la construction, a révélé le président de l'organisme, M. Alcide Fournier. Auparavant, la CCQ agissait comme assureur mais confiait les services administratifs à l'entreprise privée.

DANS TOUS NOS MAGASINS

LUMBERLAND

PAS DE TAXE

Eh oui!

Lumberland paiera la taxe provinciale de 9% sur tout achat au prix courant que vous ferez samedi, le 25 juin 1988 et ce, dans tous nos magasins.

Faites vite, ça ne dure qu'une journée! Que ce soit pour rénover ou bricoler, c'est vrai... il n'y a pas de meilleur endroit que LUMBERLAND où l'on trouve de tout, à bien meilleur prix!

~~TAXE 9%~~

Samedi, le 25 juin 1988 seulement

APPLICABLE SUR VENTE AU COMPTANT, AU PRIX RÉGULIER SEULEMENT!

LUMBERLAND

MAGOG
460 ouest rue St-Patrice
843-3346
ST-VINCENT-DE-PAUL
1024 Montée Masson
661-7721

ROCK FOREST
5711 boul. Bourque
563-0220
DORVAL Cercle Dorval
720 Autoroute 20
636-0421

VILLE LEGARDEUR
430 boul. Lacombe
582-1700
LAVAL OUEST
3940 boul. Ste-Rose
627-6200

Lundi-Mercredi: 8h30-6h00
Jeudi-Vendredi: 8h30-9h00
Samedi: 8h30-5h00

SUPER MAGASINS

- ★ POINTES-AUX-TREMBLES
11,850 Sherbrooke est
645-2721
- ★ ST-LÉONARD
9055 Pascal-Gagnon
325-2600



LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SHERBROOKE



VOUS ÊTES NOUVEAU DANS LE CIRCUIT?

Tu prévois changer d'adresse?

Pour faciliter l'organisation du transport scolaire de la prochaine année, la Commission scolaire catholique de Sherbrooke te demande de communiquer tout changement d'adresse ou de faire toute nouvelle inscription à l'école que tu fréquenteras et ce, avant le 30 juin 1988.

Ce message s'adresse également aux parents des écoliers(ères) de l'ordre primaire.